SOMMAIRE

	Pages
◆ COUVERTURES (première et dernière) : tract tricolore électoral le plus utilisé par le MRP de 1945 à 1950 ; il était en forme de bandeau et il avait différents formats selon son utilisation	1 et 36
◆ LIBRES PROPOS DU PRÉSIDENT	
• L'Autriche en quarantaine, par Jacques Mallet	3
◆ ACTUALITÉS	
• Dans le calendrier des manifestations organisées par l'Institut Marc Sangnier pour le 50e anniversaire de sa mort	2
• Notre ami Nakayama poursuit ses études sur le MRP	3
• La démocratie chrétienne au Chili, vue par Xavier Corval, qui vient d'y faire un séjour de quatre mois	5 à 7
◆ PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE	
• Du 21 novembre 1999 au 15 février 2000, nous avons reçu 8 470 francs	4
◆ DANS NOTRE HISTOIRE	
• A la messe célébrée le 5 octobre 1999 pour Georges Bidault : texte de l'hommage rendu par Mgr de Germiny	8
• Paul Bacon... avant d'être ministre	35
◆ IL Y A 50 ANS	
• Le premier trimestre de 1950	9 et 10
• Histoire secrète des parlementaires MRP	11 à 34
◆ À LA RECHERCHE DU TEMPS PRÉSENT	
• Agnès en visite chez Charly : témoignage spontané à l'adresse des bétonneurs de l'Ile-de-France	33 et 34
◆ DISPARITIONS	8

Ce numéro a été tiré à 900 exemplaires.

Actualités

DANS LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR L'INSTITUT MARC SANGNIER POUR LE 50ÈME ANNIVERSAIRE DE SA MORT

I. A Paris

Samedi 11 mars 2000

« Les enfants du Sillon : l'héritage de Marc Sangnier, un ferment pour demain ? », journée d'études organisée par le Secrétariat pastoral aux études politiques.

Rens. : Isabelle Richebé, journée « Les enfants du Sillon », Les Cloÿs, 78490 Galluis – tél. et télécopie : 01 34 86 01 28.

Dimanche 14 mai 2000

« Réconciliateurs et précurseurs de l'Europe, Franz Stock, Marc Sangnier, Robert Schuman, Konrad Adenauer », journée d'études organisée par les Amis de l'Abbé Stock.

Rens. : Amis de l'Abbé Stock, 30, rue Lhomond, 75005 Paris (par correspondance uniquement).

II. A Treignac, en Corrèze

Vendredi 5 mai, vers 14 h départ de Paris en car ; arrivée à Treignac en fin d'après-midi, dîner, logement à l'hôtel.
Samedi 6 mai, messe à Treignac présidée par Mgr Patrick Le Gal, évêque de Tulle, dépôt de gerbes au cimetière de Treignac sur la tombe de Marc Sangnier et à celui de Veix sur celle du Père Jean Vinatier, déjeuner, conférence, dîner, réception à la Marie, logement à l'hôtel (l'ordre des manifestations n'est pas encore défini).
Dimanche 7 mai, retour en car et arrivée à Paris vers 14 h.

Rens. : Marie-Louise Gaultier-Voituriez, Institut Marc Sangnier, 38, boulevard Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 45 48 77 70 – Télécopie : 01 45 48 80 82.

Dernière heure : le 1er avril, de 9 heures à 17 heures 15, au Musée social, 5 rue Las Cases 75007 Paris, Rencontres "Les enfants du Sillon : l'héritage de Marc Sangnier, un ferment pour demain ?". Entrée libre.

Libres propos du président

L'AUTRICHE EN QUARANTAINE

A la constitution à Vienne d'une alliance politique entre le Parti démocrate chrétien – très conservateur – de Schussel et le Parti « libéral » (FPO) – en fait d'extrême droite – d'Haider, puis d'un gouvernement, dirigé par Schussel, où les amis d'Haider occupent la moitié des ministères (les Finances, les Affaires Sociales, la Défense, la Justice et un poste de vice-chancelier), a soulevé une vive émotion chez les partenaires européens de l'Autriche, notamment en France.

Rien de plus compréhensible : imaginons l'effet produit par un gouvernement à Paris réunissant à égalité le Centre et la Droite républicaine et un Front National détenant plus de 27% des suffrages…

Comme le disait Georges Bidault lors des accords de Munich : **« Le bon moment pour dire non, c'est le premier ».**

La philosophie politique d'Haider ressemble beaucoup à celle de Le Pen à une différence près : c'est qu'il prend directement ses racines dans le nazisme militant – et précoce – de son père et de sa mère. Il est aussi plus dangereux parce que jeune, sportif et « beau gosse » !

Cela dit « les quatorze » partenaires de l'Autriche ont-ils raison de mettre – sur le plan des relations bilatérales – l'Autriche en quarantaine ?

Cette stratégie, moralement légitime, peut être contestée. Pour trois raisons.

La première, c'est qu'elle risque d'être contre-productive. Les Autrichiens, vexés d'être ainsi mis au ban de l'Europe, seront encore plus tentés de donner raison à Haider.

La deuxième, c'est que la montée électorale d'Haider s'explique surtout par l'impopularité du système en vigueur de partage du pouvoir- et des places – entre les deux grands partis, conservateur et socialiste, en particulier auprès des jeunes.

La troisième est que nous ne pouvons pas exclure juridiquement l'Autriche des institutions européennes. La seule possibilité prévue par l'article 6 du Traité d'Amsterdam serait de suspendre le droit de vote de l'Autriche au Conseil des ministres en cas de «violation grave et persistante» des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

A ce stade donc – et en attendant l'adoption d'une Constitution européenne précédée d'un préambule solennel ayant force de loi – nous ne pouvons donc que mettre l'Autriche sous haute surveillance et juger son gouvernement à ses actes.

L'avenir dépendra de la réponse à cette question très simple : qui est Haider ? Un démagogue populiste, un Poujade autrichien, ou un dangereux apprenti dictateur ?

Schussel croit pouvoir le « domestiquer » - et l'enterrer en Carinthie – en faisant entrer ses amis au gouvernement. Rien n'est moins sûr. Haider va tirer les ficelles de ses ministres qui lui sont tout dévoués et il saisira la première occasion favorable pour déclencher une crise gouvernementale et provoquer de nouvelles élections…et revenir à Vienne comme chancelier. Nul ne peut dire ce que serait alors sa politique.

Notre devoir d'européen et de démocrate est donc plus que jamais d'être très vigilants. Sans pour autant isoler systématiquement l'Autriche, nation démocratique dont 70 % au moins des citoyens sont aujourd'hui hostiles à l'extrême droite.

Jacques MALLET

Actualités

NOTRE AMI NAKAYAMA POURSUIT SES ÉTUDES SUR LE MRP

Notre ami Yohei Nakayama, professeur adjoint à la Faculté de Droit de l'Université de Tokyo, vient d'effectuer un nouveau séjour à Paris, du 23 janvier au 13 février.

Les études qu'il a entreprises sur le MRP et ses origines depuis plusieurs années – en collaboration étroite avec notre Amicale -, le désignent désormais comme un spécialiste de l'histoire de notre Mouvement dans les milieux universitaires.

C'est ainsi qu'au mois de mai prochain il participera à un colloque international sur « Les groupements de jeunes et d'étudiants et la formation du personnel politique en France et en Italie de 1939 à 1968. » Dans ce cadre très vaste, il est chargé de faire une communication sur les groupes de jeunes et d'étudiants au sein du MRP.

Ce colloque est préparé, depuis 1995, par un groupe de recherche attaché a l'Institut d'histoire sur le temps présent (un des laboratoires du CNRS) à Cachan, sous la direction du Professeur Gilles Le Béguec, qui enseigne l'histoire contemporaine à l'Université de Paris X – Nanterre.

Pendant son récent séjour à Paris, notre ami Nakayama a pu rencontrer une vingtaine d'anciens militants MRP qui lui ont apporté des témoignages directs sur le sujet de ses recherches, notamment Germaine Touquet et Vincent Karayan sur la JOC et les débuts du MRP, ainsi que Jean Lemoux et Jean Lauret, qui ont animé l'Equipe des Jeunes MRP de la Seine à partir de 1947 et pendant plusieurs années.

Son rôle dans l'étude historique de cette époque s'en trouve renforcé et c'est bon pour la mémoire du MRP.

D'ailleurs, durant le séjour de Yohei Nakayama à Paris, le Professeur Le Béguec est venu spontanément, en personne, au siège de l'Amicale pour y prendre la collection complète du bulletin « Le MPR vous parle ! » à partir du numéro 66 où nous avons commencé à publier les procès-verbaux des réunions du Groupe MRP.

Autrement dit, c'est un ami japonais qui nous aide à établir notre liste des enseignants et des chercheurs en histoire contemporaine ! Nous avançons avec le soleil levant…

J.P.

Petit Journal de notre Collecte

Entre le 21 novembre 1999 et le 15 février 2000, nous avons reçu les dons suivants :

	Francs
• ANTONIO Pierre, Châtenet-en-Dognon (Haute-Vienne) 2ème don	100
• BRUN Pierre, Allex (Drôme) 3ème don	1300
• CATRICE Pierre, Roubaix, 2e don	300
• DUBOIS Jacques, Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)	500
• FLEURY Georges, Vichy	200
• GISSINGER Jacques, Antony (Hauts-de-Seine) 2ème don	300
• GIRARDIN Bernard, Mancy (Marne)	220
• GLAUME Maxime, Saint-Jean-de-Braye (Loiret) 4ème don	500
• GORTAIS Jeanine, Vannes (Morbihan)	300
• GOUX Jacques, Montrouge (Hauts-de-Seine) 2ème don	100
• GUELLEC Ronan, Paris	150
• LAPRA Léon, Lyon 2ème don	500
• LAURENT Jean, Valence (Drôme)	300
• LE BÉGUEC Gilles, Paris	500
• MALLET Jacques, Paris, 2ème don	1000
• OUDIN Jean, Saint-Maurice (Val-de-Marne`) 2ème don	500
• PRUDHOMME Lucien, Virtry-sur-Seine (Val-de-Marne) 3ème don	500
• VASSEUR Eugène, Calais (Pas-de-Calais)	200
• VINANGE Jean, Maisons-Alfort (Val-de-Marne) 3ème don	1000

Au total, dons reçus durant cette période (86 jours) : 8 470 francs

Rectificatif : dans notre "Petit Journal de notre Collecte" paru dans notre bulletin n°83, nous avons indiqué par erreur que notre ami KARAYAN habitait à Mandres dans l'Eure ; il s'agit de Mandres-les-Roses, dans le Val-de-Marne

Pour consolider le financement du bulletin
LA COLLECTE DE DONS RESTE OUVERTE

RÉDIGEZ VOTRE CHÈQUE REPRÉSENTANT VOTRE DON
à l'ordre de : "AMICALE DU MRP",
REMPLISSEZ CE BULLETIN ET ADRESSEZ LE TOUT
à AMICALE DU MRP 133 BIS RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS.

- Vos nom et prénom :
- Votre adresse :
- Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit cité dans les listes de dons que nous publierons dans le bulletin, cochez cette case ☐

"Le MRP vous parle !" n°84

BULLETIN DE COTISATION ET D'ABONNEMENT 2000

- COTISATION à l'Amicale du MRP et abonnement au bulletin "Le MRP vous parle !"	200 F
- Cotisation seule :	120 F
- Abonnement seul :	100 F

Rayer les mentions inutiles

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Amicale du MRP**
Prière d'adresser le bulletin et le chèque à : Amicale du MRP 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE AU CHILI

vue par Xavier Corval, qui vient d'y faire un séjour de quatre mois

Vingt-deux heures d'avion pour parvenir à Santiago du Chili, où l'été précoce de l'hémisphère Sud relaie avec bienveillance l'été français... La lumière du soleil présent chaque jour imprimera presque tous les souvenirs d'un séjour d'études de quatre mois consacré à l'étude de la démocratie chrétienne chilienne. En effet, une thèse de doctorat de Science politique sur la « pensée démocrate chrétienne », sous la direction du professeur Hugues Portelli, à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, m'a conduit à faire le choix d'une investigation sur un terrain d'expansion de la démocratie chrétienne, complémentaire des terrains de fondation européens que sont la France, l'Allemagne et l'Italie notamment.

Pourquoi le Chili plutôt que le Vénézuela, l'Uruguay ou le Panama, entre autres pays où la DC est présente et parfois puissante ? Plusieurs éléments l'expliquent.

Le parti démocrate chrétien a gouverné seul le pays entre 1964 et 1970 sous la présidence d'Eduardo Frei-Montalva, puis a donné deux présidents successifs au pays depuis la fin de la dictature du général Pinochet (dictature qu'une partie de la droite chilienne actuelle appelle « le régime » militaire) : les présidents Patricio Aylwin-Azocar et Eduardo Frei-Ruiz Tagle, fils du premier.

Le positionnement politique de la DC est différent : elle gouverne ici au centre-gauche avec les socialistes depuis 1989 et n'a jamais gouverné avec les conservateurs. Le parti démocrate chrétien chilien est en effet né dans les années 30 de la scission d'une partie du mouvement Jeunes du parti conservateur sur le plan social, libéral sur le plan économique et ultra-clérical. Comme ailleurs, le PDC rassemble initialement l'aile progressiste de chrétiens engagés en politique et s'inscrit dans le mouvement d'émancipation des tutelles institutionnelles (l'Eglise en est une) et d'autonomisation de l'individu, mouvement qui caractérise ce qu'on appelle la Modernité en histoire des idées politiques. Au Chili, il n'y a pas eu de conflits entre l'Etat et l'Eglise – le Chili est une République depuis 1823 et considérée comme la plus ancienne démocratie d'Amérique Latine –, et près de 80% des habitants se disent chrétiens ; l'Eglise tient un rôle public et occupe un espace médiatique important. Mais les conflits des démocrates chrétiens avec l'Eglise jalonnent leur cheminement : la recherche d'une médiation entre l'inspiration et l'action, d'une distinction entre les valeurs culturelles judéo-chrétiennes, fondatrices d'une civilisation, et le respect du dogme, de l'ordre de la foi, souvent lié sur le plan politique à des conceptions différentes des rapports sociaux et économiques et des questions de société. Récemment, ce sont les démocrates chrétiens qui ont proposé au Parlement chilien une loi de légalisation du divorce...

Les démocrates chrétiens ont été les artisans d'une troisième voie, favorisant la participation politique et l'éducation populaire, initiant la réforme agraire dans les années 60, instituant des syndicats séparés, constituant nombre de communautés « intermédiaires » de femmes, de jeunes, de paysans ... toujours à la recherche de solutions articulant la justice et la liberté.

La vitalité de la pensée démocrate chrétienne chilienne s'est forgée au contact des intellectuels français tels que Jacques Maritain, ami personnel d'Eduardo Frei le père – leur rencontre est fondamentale pour l'avenir du PDC et a lieu au Congrès mondial des jeunes catholiques à Rome en 1933 –, et dont l' «humanisme intégral» reste une référence habituelle et constante de la doctrine et des débats. C'est aussi le cas du Père Lebret, de Maurice Blondel, d'Emmanuel Mounier... Cette pensée a bénéficié de la qualité de la formation des élites universitaires et des jésuites chiliens, responsables de nombreux lycées, collèges et structures de formation, parlant très souvent la langue française.

La doctrine est très tôt relayée par une revue, **Politica y espiritu**, revue amie de **France-Forum**, et les idéologues du PDC Jaime Castillo Velasco et Eduardo Palma-Carvajal. Une jeune génération d'acteurs et de penseurs a émergé avec, par exemple, le député Ignacio Walker, les politistes Eduardo Saffirio et Sergio Micco, Claudio Orego et Mariana Aylwin, qui viennent d'être nommés ministres ; ils œuvrent à la rénovation des idées de la Concertation, la coalition gouvernementale.

Quelle fut la position du PDC pendant la dictature ? Quatre cinquièmes des Chiliens et la plus grande partie de la DC n'avaient plus confiance, en 1973, dans le Gouvernement de Salvador Allende (qui avait succédé à Eduardo Frei avec le soutien du PDC) au terme de trois années politiques marquées par une radicalisation constante, due à la gauche du PS, alors qu'Allende, plus modéré, avait recueilli sur son nom un seul tiers des électeurs chiliens... Le désordre économique et social allait croissant et quelques erreurs politiques étaient commises dans la poursuite de la réforme agraire initiée par le gouvernement précédent ou encore avec la visite officielle longue d'un mois de Fidel Castro en 1972. Dans un contexte de guerre froide et d'extension du castrisme en Amérique Latine et Centrale, cela explique en partie et sans la justifier la contribution des Etats-Unis à la désorganisation du pays.

Ainsi une majorité de Chiliens comptait sur un retour de l'armée au pouvoir, fréquent dans l'histoire de la plus vieille république sud-américaine, pour restaurer l'ordre dans le pays et assurer le ravitaillement. Mais ce retour au pouvoir, toujours conçu comme temporaire, a révélé au bout de six mois ce qu'il était : durable et dur. Privation de libertés publiques, interdiction des partis politiques de gauche puis démocrate chrétien, emprisonnements, meurtres et tortures ont jalonné dix-sept ans de dictature. Si un petit groupe de démocrates chrétiens signent dès le premier jour du coup d'Etat une lettre de condamnation, c'est l'ensemble du parti qui, peu-à peu, glissera dans la résistance ou dans l'exil jusqu'au référendum de 1988, obtenu sous la pression internationale et grâce auquel le général Pinochet comptait se maintenir au pouvoir ou, tout au moins, assurer sa sécurité en cas de retrait. Le « non » au référendum l'emporte, c'est le début de la transition avec quelques mois plus tard l'élection à la présidence de Patricio Aylwin.

Depuis leur retour au pouvoir dans la coalition de centre-gauche, appelée « Concertation des partis pour la démocratie », les démocrates chrétiens ont assuré la transition démocratique du pays en maintenant l'équilibre entre leur droite

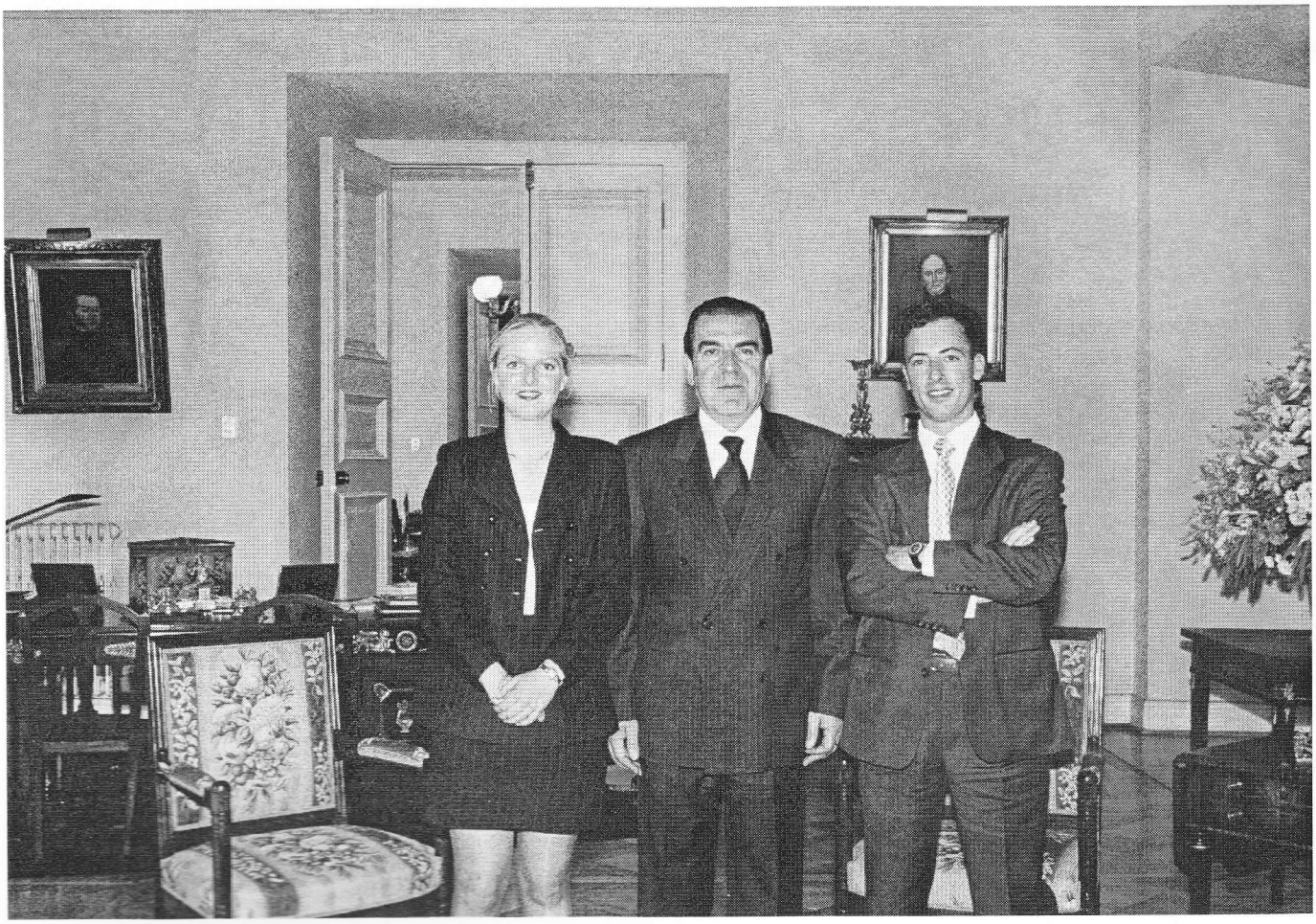

Xavier Corval (à droite) avec Eduardo Frei Ruiz-Tagle, président de la République du Chili, démocrate chrétien, qui, après l'élection présidentielle de janvier, laisse la place au socialise Ricardo Lagos. Photo prise dans son bureau de la Moneda, le palais de la République du Chili.

Xavier Corval, en décembre 1998, avec Raùl Troncose-Castillo, ministre de l'Intérieur, démocrate chrétien, et secrétaire général de l'Institut chilien Jacques Maritain, dans sa résidence secondaire en bordure du Pacifique.

(plus d'un tiers des électeurs ont régulièrement voté pour le parti pinochétiste) et leur gauche. Etant présent au Chili au moment de l'emprisonnement du général Pinochet à Londres, la situation m'est apparue plus complexe que vue d'Europe, selon nos propres critères d'évaluation démocratique : la réalité d'un tiers d'électeurs pinochétistes, qu'on ne peut pas condamner d'un bloc, les difficultés d'une transition de dix années suivant une dictature de dix-sept ans, qu'on ne peut qualifier de lenteurs, me semble devoir conduire non à une indulgence sur le plan des valeurs mais à un impératif quasiment méthodologique : la politique d'un pays ne se fait pas et ne s'apprécie pas indépendamment du contexte dans lequel elle s'inscrit et des « gens » auxquels elle s'adresse.

La vie politique chilienne est généralement caractérisée par le dynamisme intellectuel et la simplicité, qui vont peut-être de pair. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque, chargé par *La Croix* de rédiger un article sur la première rencontre internationale des jeunes catholiques du sous-continent sud-américain, j'accédai sans avoir noté aucun barrage aux rangées « officielles » pour assister à la messe finale, entouré d'un côté par les présidents de la République et du Sénat et de l'autre par les chefs des trois armes ! Je me suis souvenu alors de l'impression d'isolement donnée par les quelques élus présents au stade de Longchamp pendant les JMJ 1997. De même, et grâce aux lettres de recommandation de notre ami Bernard Stasi, très apprécié au Chili, j'ai pu m'entretenir avec le président de la République Eduardo Frei. Vitalité intellectuelle et simplicité latine peuvent donner des hommes politiques de grande envergure, comme l'actuel ministre de l'Intérieur Raul Troncoso-Castillo, déjà secrétaire général de la présidence dans les années 60.

Quant à l'organisation interne du PDC, elle est remarquable : les commissions « idéologiques » travaillent en relation avec diverses fondations privées ou semi-publiques spécialisées (agriculture, démographie, économie...), puis sont relayées par les commissions « politico-techniques ». Les propositions formulées de manière tranchée sont ensuite débattues au Conseil national qui adopte le programme politique du parti.

Je suis convaincu que les débats et les réflexions du PDC pourraient aujourd'hui apporter beaucoup à notre famille politique. La traduction que j'aurai bientôt achevée d'un livre intitulé « Modernité et pertinence de la démocratie chrétienne » contribuera à le montrer.

Cet article est pour moi l'occasion d'exprimer aux responsables de l'Amicale des Anciens du MRP ma profonde gratitude pour leur soutien financier à ce séjour d'études et de redire mon amitié à tous ceux qui furent les amis de Pierre Corval, mon grand-père, responsable de la presse clandestine au côté de Georges Bidault puis directeur de *l'aube*, et à tous ceux avec qui j'ai pu m'entretenir de leur expérience militante au sein du MRP. J'en retiens principalement leur force de convictions politiques et une chaleur relationnelle exceptionnelle dans leur jeunesse d'esprit et leur qualité d'écoute. Une génération à de multiples égards exemplaire pour la mienne...

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE DÉCEMBRE 1999 et JANVIER 2000

Le 16 janvier a eu lieu le second tour de la troisième élection présidentielle depuis la fin de la dictature. Le candidat de la Concertation, le socialiste Ricardo Lagos, avait été désigné au terme de primaires face à un candidat démocrate chrétien largement battu. Il a été élu président de la République chilienne avec 51,7% des voix contre 48,3% à Joaquim Lavin, candidat de droite, ancien haut-fonctionnaire du régime pinochétiste.

Cette élection a été marquée par un rétrécissement important et inattendu de l'écart entre les deux camps, explicable par la crise économique venue d'Asie, une progression de la délinquance et divers problèmes sociaux encore importants (comme la pauvreté et l'accès à l'éducation) et, d'une manière générale, l'usure de la coalition au pouvoir.

Le candidat de la droite a bénéficié d'une image jeune et a pu facilement faire jouer en sa faveur la rhétorique du changement ; il a aussi attiré sur son nom un quart des voix démocrates chrétiennes au premier tour et cela d'autant mieux que l'emprisonnement du général Pinochet a rendu moins inquiétante la « mémoire » pinochétiste au pays. C'est pourquoi l'annonce d'un possible retour du général Pinochet au Chili à quelques jours des élections est sans doute une annonce politique de haute tactique ayant facilité l'élection de Ricardo Lagos.

La DC est donc aujourd'hui dans une position difficile : depuis quelque temps entravée par des questions de clans internes, elle court le risque de s'affaiblir en un centre géographique, entre un parti socialiste allié mais conquérant et une droite rénovée. Il lui faudra faire émerger de nouveaux leaders mais surtout des idées solides et novatrices et compter sur sa capacité à créer, à partir de ses « fondamentaux », des réponses adaptées à notre temps, notamment sur l'ensemble des questions de société.

A la messe célébrée le 5 octobre 1999 pour Georges Bidault VOICI LE TEXTE DE L'HOMMAGE QUE LUI A RENDU MONSEIGNEUR DE GERMINY

Dans les derniers mois de sa vie, en 1982, avant de se rendre à Cambo-les-Bains, dans les Pyrénées-Atlantiques, pour y faire une cure, et où il mourut le 25 janvier 1983, Georges Bidault fut hospitalisé à la clinique du Val d'Or, à Saint-Cloud, qui était proche de son domicile.

Informé par ses amis de la gravité de son état, Monseigneur Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, délégua auprès de lui, pour lui faire des visites, son secrétaire particulier, le Père Maurice de Germiny. Des liens de confiance se nouèrent très vite entre les deux hommes.

Ce prêtre parisien est aujourd'hui évêque de Blois. Et c'est lui qui a célébré la messe à Saint-Louis des Invalides le jour du centième anniversaire de la naissance de Georges Bidault (voir notre bulletin n°82). Voici le texte de l'hommage qu'il lui a rendu au moment de l'homélie, devant une assemblée fervente et émue.

Il y a 100 ans naissait Georges Bidault.

C'est le propre de l'amitié de maintenir vivant le souvenir d'un être cher. La célébration eucharistique qui nous réunit dépasse l'hommage rendu à un maître car elle est l'action de grâce exprimée pour un témoin des valeurs fondamentales de l'homme : le beau, le vrai, le bien, valeurs qui trouvent leur source et leur perfection en Dieu.

Georges Bidault était un croyant convaincu. Ainsi ses amis ont-ils voulu rappeler sa vie par des textes tirés de l'Ecriture. Ceux qui ont été proclamés au cours de la liturgie lui étaient-ils particulièrement chers ? Je l'ignore. Ces textes en tout cas rendent compte de l'espérance et de la foi, des combats et des souffrances dont l'Histoire garde mémoire et dont Dieu seul connaît le prix porté à certaines heures à son paroxysme : "Il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de se dessaisir de sa vie pour ceux qu'on aime".

"Proclame la parole, insiste à temps et à contretemps... Supporte l'épreuve... acquitte-toi à la perfection de ton ministère". En regard de ces mots de Saint Paul à Timothée, vous qui avez bien connu Georges Bidault vous pourriez citer tel éditorial de "l'aube", tel discours, tel silence aussi.

La guerre fut la trame et le drame de son existence. Le haut responsable politique n'utilisa jamais les conflits entre les nations ni les divisions de son propre pays pour faire triompher sa vérité mais bien pour isoler le mensonge et rendre insupportable toute compromission : "Ce que je vous dis dans les ténèbres, dites-le au grand jour ; ne craignez rien de ceux qui tuent le corps mais ne peuvent tuer l'âme".

Alors que débute à Rome le synode des évêques sur l'Europe, me semble toujours actuel ce que Georges Bidault écrivait dans un texte, "*D'une résistance à l'autre*" : "L'important pour l'Eglise n'est pas de se mettre à la mode du siècle mais de convertir le siècle à l'invariable Eglise".

Il y a 100 ans naissait Georges Bidault. Il y a 100 ans, Georges Bidault était baptisé "au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit". Dans ses souvenirs sur Georges Bidault, Jean Guitton écrivait : "Je me borne à définir l'essence de Georges Bidault, qui était de ne jamais agir contre sa conscience chrétienne. Je l'ai entendu dire que, s'il avait été fusillé, son dernier mot eût été simplement : "*Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*". Cela traduit ce que fut son être de droiture, de laconisme, de silence et de courage. Il était de son siècle mais hors de ce siècle ; il dominait ses engagements. Il jugeait ses actes à la lumière de la Foi. C'est la raison pour laquelle il ne pouvait être compris pleinement de ses contemporains et à l'heure même".

Et c'est pourquoi nous nous sommes unis après sa mort, pour lui rendre justice.

Maurice de Germiny
évêque de Blois

DISPARITIONS

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Madeleine KAYSER à Sceaux (Hauts-de-Seine)
- Jean GORD à Sainte-Foy-les-Lyon (Rhône)
- René TRAPET, Le Raincy (Seine-Saint-Denis)
- Louis PRIMET, Bron (Rhône), militant du Sillon et des Auberges de jeunesse, résistant.

A propos du financement des retraites

A-t-on réfléchi à ceci : aussi longtemps que durera, grâce au progrès de la technique, la généralisation de l'emploi des robots travaillant sans répit ni grèves mais aussi à l'abri de toute **cotisation directe** au bénéfice des caisses de retraites, non seulement la lutte contre le chômage sera assez vaine mais encore lesdites seront handicapées dans leur financement ?

Cyriaque Decamme

LE PREMIER TRIMESTRE 1950

Préambule à l'histoire secrète des parlementaires MRP

CALENDRIER

• **2 janvier 1950 :** réunie en session extraordinaire, l'Assemblée Nationale accorde sa confiance au Gouvernement Bidault pour l'adoption du budget de 1950 (en première lecture) dans trois scrutins successifs : 300 voix contre 296 ; 304 contre 291 ; 305 contre 284.

• **10 janvier :** les assemblées parlementaires élisent ou réélisent leur président : Edouard Herriot (radical) à l'Assemblée Nationale, Gaston Monnerville (radical) au Conseil de la République, Jacques Fourcade (Indépendant) à l'Assemblée de l'Union Française, où il succède au MRP Daniel Boisdon.

• **13 janvier :**

• Henri Teitgen dépose la première proposition de loi tendant à réglementer les ententes économiques. C'est le début d'un très long affrontement, qui durera jusqu'en 1952, entre Germaine Poinso-Chapuis, rapporteur de la Commission des Affaires économiques, et le radical de Moro-Giafferi.

• Le Gouvernement polonais ferme l'Institut français de Varsovie, en réplique à la dissolution des organisations polonaises en France, décidée par le Gouvernement français.

• Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, entreprend un voyage de quatre jours en Allemagne (Mayence, Bonn, Berlin). Il rencontre le Chancelier Adenauer. La presse et les dirigeants politiques allemands entretiennent une violente campagne contre les prétentions françaises concernant la Sarre (rattachement économique à la France).

• **17 janvier :** Georges Bidault fait à l'Assemblée Nationale une communication sur « l'affaire des généraux » et le rôle mystérieux de Roger Peyré.

L'Assemblée décide la constitution d'une commission d'enquête, dont Edmond Michelet sera élu président le 31 janvier.

• **19 janvier :** à Genève, le Conseil de tutelle de l'ONU accueille favorablement le plan que lui présente son président, le Français Roger Garreau, concernant Jérusalem : la ville serait divisée en trois zones : une arabe, une israélienne, une contrôlée par l'ONU.

Le Viet-Minh attaque le champ d'aviation de Bach-Maï dans la banlieue d'Hanoï.

• **29 janvier :** l'Assemblée Nationale adopte le projet de ratification des Accords conclus le 8 mars 1949 avec le Vietnam, le Laos et le Cambodge dans le cadre de l'Union Française.

• **30 janvier :** l'URSS reconnaît Ho Chi Minh.

• **31 janvier :** à l'issue d'une série de scrutins de confiance, l'Assemblée Nationale vote en seconde lecture l'ensemble du budget pour 1950 par 301 voix contre 284 ; les dépenses s'élèvent à 2237,5 milliards (moins 20 milliards d'économies à réaliser) et les recettes à 2218 milliards, dont 99 milliards d'impôts nouveaux.

Le président Truman annonce qu'il a donné l'ordre de construire la bombe H.

• **2 et 3 février :** Georges Bidault réunis trois fois le Conseil de cabinet sur la prime de 3.000 francs aux salariés. Les ministres socialistes disent « oui » aux modalités adoptées, mais les dirigeants de la SFIO (le Comité des 46) disent « non ».

• **4 févier :** les ministres socialistes quittent le Gouvernement.

• **7 février :**

• Bidault achève le remaniement de son cabinet.

• Le Journal Officiel publie un arrêté accordant une nouvelle prime de 3.000 francs aux salariés.

• Le nouveau Gouvernement Bidault (sans ministres socialistes) obtient la confiance de l'Assemblée par 230 voix contre 186.

• **8 février :** l'Assemblée Nationale vote en seconde lecture le projet de loi relatif aux conventions collectives ; la majorité réunit le MRP, la SFIO et le PC.

Début d'une nouvelle vague de grèves ; détérioration de matériel militaire par des meneurs cégétistes.

• **10 février :** un décret crée la Commission des économies ayant pour objet de préparer un plan de réduction des dépenses publiques.

En janvier et février, la France obtient un déblocage de 40 milliards de francs au titre du Plan Marshall.

Entre le 1er janvier 1948 et le 28 février 1950, soit en vingt-six mois, la France a obtenu pour 443 milliards de francs au titre de ce plan, soit à peu près 10% de ses dépenses.

• **13 février :** le Viet-Minh attaque le convoi Saïgon-Dalat, près de Bien-Hoa, à 30 km de Saïgon.

• **17 février :** le Viet-Minh s'empare du poste de Pho-lu, sur le fleuve Rouge, en aval de Lao-Kay.

• **22 février :** le Comité exécutif du Parti radical réclame l'institution du scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection des députés.

Le Conseil des ministres adopte des projets de loi réprimant les actes de sabotage.

• **25 et 26 février :** le Conseil national de la SFIO, qui se tient au lendemain des élections en Grande-Bretagne, déclare : « La victoire du Labour Party, c'est la victoire du socialisme international. »

• **3 mars :** les députés communistes tentent d'empêcher la discussion du projet de loi réprimant les actes de sabotage par une manifestation violente dans la salle des séances ; Edouard Herriot les fait expulser par les gardes républicains.

• **4 mars :** début d'une crise des relations franco-allemandes, provoquée par le problème sarrois (à deux mois de la

déclaration du 9 mai de Robert Schuman sur la création d'une communauté du charbon et de l'acier).

Le Chancelier Adenauer critique durement, dans des conférences de presse des 4 et 5 mars, les Conventions franco-sarroises signées la veille au Quai d'Orsay ; ces conventions sont l'aboutissement de conversations ouvertes le 7 février entre M. Hoffman, ministre-président de la Sarre, entouré de quatre ministres, et la délégation française composée de Pierre Schneiter, ministre des Affaires étrangères par intérim (Robert Schuman est souffrant), Maurice Couve de Murville, directeur des Affaires politiques, Alphand, directeur des Affaires économiques et financières, et Grandval, Haut-Commissaire de France en Sarre.

Comment admettre, déclare en substance le chancelier, que le Gouvernement de Bonn soit considéré par les Alliés comme le porte-parole des Allemands de Berlin et de la zone Est et non de la Sarre ? Comment admettre que M. Schuman, qui nous avait promis que la Sarre retournerait un jour à l'Allemagne, ait trahi sa parole ?... Le Gouvernement sarrois aura à répondre de ses actes devant le peuple allemand... Le régime sarrois actuel présente beaucoup d'aspects rappelant le national-socialisme... La France a imposé un Haut-Commissaire omnipotent. Pour un tel régime, le nom de protectorat est encore trop bon (voir « L'Année Politique – 1950 », pages 60 à 63).

• **6 mars :** Robert Schuman, dans une conférence de presse, déplore les outrances verbales du Chancelier Adenauer et dément les promesses qu'il aurait faites sur l'avenir de la Sarre.

• **8 mars :** Georges Bidault obtient la confiance de l'Assemblée pour le vote du projet de loi réprimant le sabotage.

• **9 mars :** le Chancelier Adenauer change de discours.

Dans un entretien accordé à une agence américaine, il demande une union complète de la France et de l'Allemagne (économie, Parlement, nationalité). Ce serait l'embryon d'une Europe unifiée.

François Poncet, ambassadeur de France à Bonn, déclare que cette proposition est utopique.

• **Du 7 au 11 mars :** visite officielle du président de la République et de Madame Auriol en Grande-Bretagne. Vincent Auriol fait un discours au Parlement de Westminster. Il déclare que l'entente franco-anglaise est nécessaire pour préservée l'Europe « de la renaissance d'une Allemagne militarisée, fanatisée et agressive ». Il précise qu'il est possible « aujourd'hui, en toute fierté, selon une règle de réprocité et d'équité, de consentir à notre vocation commune les limitations de souveraineté nécessaires ».

• **10 mars :** au Sud-Vietnam, les services de police sont transmis aux autorités vietnamiennes (le transfert de l'administration judiciaire est réalisé depuis le 24 février).

• **14 et 15 mars :** au Palais-Bourbon, débat sur le projet de ratification de l'Accord du 27 janvier sur l'aide militaire des Etats-Unis aux pays du Pacte Atlantique : fourniture de matériel de guerre, aide technique, aide financière aux industries de guerre.

La France doit recevoir pour 300 millions de dollars de matériel, principalement de quoi équiper en chars cinq divisions blindées.

Le projet est adopté le 15 par 416 voix contre 179.

• **16 mars :** conférence de presse du Général de Gaulle, qui fait une nouvelle fois le procès du régime et réclame la réforme de l'Etat.

S'agissant de la construction européenne, il propose de reprendre l'entreprise de Charlemagne ; il ne récuse pas comme partenaire le Chancelier Adenauer à qui il décerne un brevet de « bon européen » (voir « L'Année Politique – 1950 » page 54).

• **En mars** au Vietnam : manifestations et actions terroristes à Saïgon ; faiblesse du Gouvernement de M. Nguyen Phan Long ; 26 mars : attaques du Viet-Minh dans la province de Tra-Vinh, au sud-ouest de Saïgon ; les Américains acceptent le principe de livrer du matériel militaire mais ils envisagent de le livrer directement au Gouvernement vietnamien ; le Général Carpentier, chef des forces françaises en Indochine, repousse catégoriquement cette idée.

• **21 mars :** s'agissant des traitements dans le secteur public, le Gouvernement Bidault fixe à 5% leur revalorisation, à laquelle s'ajoutera une prime de productivité de 2 à 3% ; cette décision est une indication pour le patronat du secteur privé, qui est ainsi invité à accorder une augmentation des salaires de 8%.

Paul Bacon, ministre du Travail, a d'ailleurs de nombreux entretiens avec les dirigeants des grandes entreprises.

Les cardinaux et archevêques de France lancent un appel en faveur de la justice sociale.

Dans une interview au journal italien « Gazetta del Popolo », le Chancelier Adenauer renouvelle sa proposition d'union France-Allemagne et déclare qu'il compte sur le caractère révolutionnaire de ses offres pour vaincre les résistances et les craintes françaises (voir « l'Année Politique – 1950 », page 63).

• **22 mars :** au cours d'un meeting organisé à Lille, la SFIO proteste contre l'audition privée d'un témoin dans « l'affaire des généraux » par trois membres, non mandatés à cet effet, de la Commission d'enquête, Michelet, Anxionnaz et Chamant.

Jules Moch, Paul Ramadier et André Le Troquer présentent leur version des évènements : il n'y a pas d'affaire, mais seulement une exploitation politique des imprudences et des fautes de deux généraux, Revers et Mast (voir « L'Année Politique –1950 » page 49).

Le Conseil des ministres, où l'on évoque les propos du Chancelier Adenauer, déclare ne pouvoir prendre de tels bruits officieux en considération et estime peu souhaitable un dialogue hors du cadre général de l'Europe (voir « L'Année Politique – 1950 » page 63).

• **23 mars :** dans une seconde rencontre avec le journaliste de l'agence de presse américaine, le Chancelier Adenauer propose l'unification des économies en attendant mieux. Il réclame aussi le concours de toute l'Europe pour aider les Allemands à sortir de leur nationalisme (voir « L'Année Politique –1950 » page 63).

• **26 mars :** à la réunion du Comité national du MRP, Robert Schuman traite longuement de la politique française à l'égard de l'Allemagne. A son avis, il faut aller de l'avant, mais lentement, afin de ménager certaines craintes et blessures récentes. A propos de la Sarre, il dit qu'il faudra tenir compte de l'avis des populations et aussi des droits de la France.

• **30 mars :** mort de Léon Blum.

Les indices économiques s'améliorent. Depuis le 1er janvier, le cours de l'or a baissé de 17%.

HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP

Dans ses réunions du premier trimestre 1950, le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale se divise sur la plupart des grands problèmes d'actualité comme sur l'orientation générale du Mouvement et sa place sur l'échiquier politique.

Sur la révision de la Constitution (25 janvier). Robert Lecourt, ancien président du Groupe et ancien ministre de la Justice, demande aux parlementaires MRP de prendre des initiatives. André Colin, secrétaire général du MRP, repousse cette idée aussi longtemps qu'un accord de la majorité ne sera pas obtenu sur un texte précis.

Sur la guerre au Vietnam (27 janvier) à l'occasion de la ratification des Accords passés avec Bao-Daï sur le Vietnam et avec le Laos et le Cambodge. Le débat oppose Paul Coste-Floret, Jean-Jacques Juglas et Jean Letourneau à André Denis, qui réclame de nouvelles négociations avec le Viet-Minh pour effacer l'échec de la Conférence de Fontainebleau – où le Gouvernement français recevait Ho-Chi-Minh –, dû au ministre socialiste de la France d'outre-mer, Marius Moutet. Denis a le soutien de Francisque Gay.

Sur le projet de budget de l'Etat pour 1950 (28 janvier). Rapporteur général du Budget, Charles Barangé estime que le Gouvernement pourrait réduire de 20 milliards ses demandes de crédits.

Sur les responsabilités de la crise ouverte dans la majorité par la démission des ministres socialistes et le risque d'une dérive du MRP vers la droite (4 et 6 février). Bidault, personnellement, soutenu par André Colin et Pierre-Henri Teitgen, affronte Maurice Schumann, André Denis, Joseph Dumas, François Reille-Soult, Paul Couston, l'abbé Pierre Grouès.

Sur les réflexes possibles de la classe ouvrière, à l'occasion du projet de loi réprimant les actes de sabotage (28 février, 1er et 2 mars). Les deux camps réapparaissent, mais avec un renforcement des contestataires : Joseph Dumas, Francine Lefebvre, Pierre Truffaut, l'abbé Albert Gau, Paul Boulet, Pierre Dominjon, André Denis. Soutiennent la démarche du Gouvernement : André Colin, Joannès Charpin, Jacques Fonlupt-Espéraber, Germaine Peyroles, Edouard Moisan, Fernand Bouxom.

Sur la déception de la classe ouvrière due au durcissement du patronat face aux revendications de salaires (14 mars). Interpellent le Gouvernement (à la réunion du Groupe) : Jean Labrosse, Francine Lefebvre, François Reille-Soult, Jean Cayeux. Se fait l'avocat du Gouvernement : Robert Buron, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques.

Sur l'orientation générale du MRP et sa place sur l'échiquier politique (22 mars). La rupture avec les socialistes, si elle devait être consommée, apparaît comme un renoncement inexcusable à Maurice Schumann, l'abbé Albert Gau, Joseph Dumas, Paul Boulet, François Reille-Soult, André Denis, qui va jusqu'à lancer cette apostrophe à l'adresse de Robert Prigent : « Les syndicalistes membres du Gouvernement ne sont que des otages ! » Ce qui amène Prigent à lui répondre : « Notre collègue communiste Patinaud m'a fait ce matin la même réflexion. »

Cette contestation reste minoritaire dans le Groupe. Au surplus, dans les scrutins publics en séance, elle ne se traduit que par quelques abstentions ou quelques voix « contre » car l'esprit de famille, cher au MRP, continue à jouer.

Il n'empêche : une crise morale envahit bel et bien les âmes et les cœurs des parlementaires MRP en cet hiver 1950 ; elle atteint aussi ceux d'entre eux qui écoutent mais ne parlent pas. Il s'agit d'une crise morale d'identité, qui rappelle celle de 1948 (voir nos numéros 78 et 79) bien qu'il ne s'agisse plus pour eux de se résigner au retour d'un radical au pouvoir mais de se discipliner en faveur de Georges Bidault, qui fut l'éditorialiste de « l'aube » avant la guerre, le chef de la Résistance pendant la guerre et le fondateur le plus illustre du MRP à la veille de la victoire, et qui est en 1950 président national du MRP.

Bidault, dans ses répliques, reste souverainement lui-même, brillant, flatteur ou mordant, toujours charmeur :

- Le MRP ne connaît pas d'autres défaites que celles qui lui sont propres… J'ai tout fait pour retenir les socialistes mais pour l'instant ils ont la rage de s'en aller. (à la réunion du Groupe du 4 février)

- Sans doute les socialistes recherchent-ils à reconquérir une partie des troupes qu'ils ont perdues au profit des communistes. Pour cela, malheureusement, ils estiment utile de recreuser un fossé entre ceux qui vont à la messe et ceux qui n'y vont pas. Nous, au MRP, nous avons tout fait pour briser cette vieille manie. Nous n'y renoncerons pas. (réunion du Groupe du 6 février)

Avec le recul du temps, le second Gouvernement Bidault, en 1950, comme le premier, en 1946, donne l'image d'un Bidault fidèle au MRP et d'un MRP fidèle à Bidault. L'un et l'autre avec l'exigence des gens de foi.

Jacques Parini

A titre d'exemple

Au lendemain du décès de Maurice Schumann, intervenu le 10 février 1998, les professeurs d'histoire et leurs étudiants pouvaient retenir, en lisant ou en écoutant les médias, que le défunt avait été :
• porte-parole de la France Libre au micro de la BBC à Londres durant la guerre (exact) ;
• ministre du Général de Gaulle, après le retour de celui-ci au pouvoir (exact) ;
• écrivain (exact) ;
• membre de l'Académie Française (exact) ;
• sénateur RPR du Nord (exact) ;

Mais tout le reste ? Gommé ! A savoir :
- premier président national du MRP, dès 1944, jusqu'en 1949 ;
- député MRP du Nord dès 1945 et durant plus de vingt ans ;
- secrétaire d'Etat (MRP) aux Affaires étrangères, à côté de Robert Schuman puis de Georges Bidault, de 1951 à 1954, dans les gouvernements (de Troisième Force) René Pleven, Edgar Faure, Antoine Pinay, René Mayer, Joseph Laniel ;
- ministre (MRP) délégué à l'Aménagement du Territoire dans le premier Gouvernement Pompidou, dont il démissionna le 15 mai 1962 avec Pierre Pflimlin, Robert Buron, Paul Bacon et Joseph Fontanet après que de Gaulle se fut prononcé, dans une conférence de presse, pour une politique européenne incompatible avec la conception qu'en avait le MRP ;
- au sein du Groupe MRP, durant toute la Quatrième République, le défenseur le plus brillant, le plus permanent d'une union durable MRP – SFIO .

Des preuves sur ce dernier point ? On a l'embarras du choix !
• Le 4 février 1950, quelques heures après la démission des ministres socialistes du Gouvernement Bidault, Maurice Schumann déclare à la réunion du Groupe MRP : « Le procès technique des responsabilités de l'événement durera longtemps mais on retiendra en tout cas que la rupture est intervenue sur un problème social. C'est là une défaite morale pour le MRP ! » ; Bidault s'écrie : « Non ! ».
• Le 22 mars 1950, le Groupe MRP confie à Maurice Schumann le soin d'ouvrir un débat de politique générale ; le député du Nord regrette que le MRP, avec d'autres, ait subi « la bourrasque » du libéralisme économique et il se réjouit que l'Etat en revienne, en accord avec l'opinion publique, à un rôle d'arbitre dans l'opposition des intérêts économiques et dans les conflits sociaux.

L'objet premier d'une véritable recherche historique, c'est la découverte de documents encore inconnus et sûrs. Or les procès-verbaux des réunions du Groupe MRP que nous sortons de l'oubli et que nous publions, de trimestre en trimestre, depuis notre numéro 68 (mars 1996) sont encore inconnus de la plupart des chercheurs comme des enseignants. En effet, l'établissement d'une liste des spécialistes de la Quatrième République – un sujet rare dans les centres de recherche et les universités –, est un travail de longue haleine et nous manquons de moyens pour le mener rapidement à son terme.

Peu à peu, toutefois, nous commençons à recevoir des demandes de professeurs qui ont entendu parler de notre bulletin. C'est bon signe.

En tout cas, désormais, personne n'aurait intérêt à se lancer dans l'écriture d'un ouvrage de qualité historique sur ce que furent la vie et l'action quotidiennes des femmes et des hommes du MRP sans avoir lu au préalable notre rubrique « Histoire secrète des parlementaires MRP ». Si quelqu'un prétendait le faire, nous l'inviterions à retourner à l'école pour y apprendre ce qu'est la rigueur de la science historique, qui est celle de toutes les sciences...

A ceux qui, au contraire, utiliseraient nos textes, nous adressons nos vifs remerciements tout en leur demandant de bien vouloir indiquer leur source

J.P.

Quand Maurice Schumann racontait avec émotion ce que lui avait dit une députée communiste en le regardant droit dans les yeux...

C'était au deuxième congrès national du M.R.P. tenu à Paris du 13 au 16 décembre 1945. Ci-contre, fac-similé d'un extrait du discours de Maurice Schumann, reproduit in extenso dans une brochure bicolore bleu et rouge sur fond jaune sale, consacrée aux travaux du congrès, page 22 (le format de la brochure date lui aussi : 24,5 x31,5).

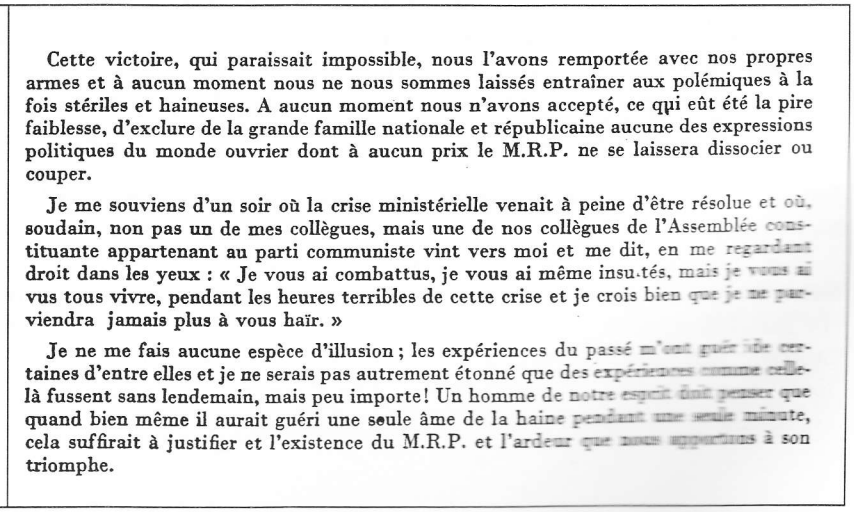

Cette victoire, qui paraissait impossible, nous l'avons remportée avec nos propres armes et à aucun moment nous ne nous sommes laissés entraîner aux polémiques à la fois stériles et haineuses. A aucun moment nous n'avons accepté, ce qui eût été la pire faiblesse, d'exclure de la grande famille nationale et républicaine aucune des expressions politiques du monde ouvrier dont à aucun prix le M.R.P. ne se laissera dissocier ou couper.

Je me souviens d'un soir où la crise ministérielle venait à peine d'être résolue et où, soudain, non pas un de mes collègues, mais une de nos collègues de l'Assemblée constituante appartenant au parti communiste vint vers moi et me dit, en me regardant droit dans les yeux : « Je vous ai combattus, je vous ai même insultés, mais je vous ai vus tous vivre, pendant les heures terribles de cette crise et je crois bien que je ne parviendra jamais plus à vous haïr. »

Je ne me fais aucune espèce d'illusion ; les expériences du passé m'ont guéri de certaines d'entre elles et je ne serais pas autrement étonné que des expériences comme celle-là fussent sans lendemain, mais peu importe! Un homme de notre espèce doit penser que quand bien même il aurait guéri une seule âme de la haine pendant une seule minute, cela suffirait à justifier et l'existence du M.R.P. et l'ardeur que nous apportons à son triomphe.

3 ET 4 JANVIER 1950 :

3 réunions sur les conventions collectives

Le Groupe MRP consacre une réunion le 3 janvier et deux réunions le 4 janvier à poursuivre l'examen du projet de loi, rapporté par Edouard Moisan, sur le rétablissement des conventions collectives et le règlement des conflits du travail.

Faut-il définir la conflit collectif de travail ? Oui, disent **Marcel Poimboeuf** et **Robert Lecourt**, car cette définition est en tout état de cause inévitable et elle seule permettrait de déterminer les cas où la rupture du contrat pourrait être légalement prononcée. Non, répond **Edouard Moisan**, car toute définition serait incomplète et imparfaite ; mieux vaudrait s'en remettre provisoirement à la jurisprudence des organismes de conciliation et d'arbitrage. Le Groupe penche en faveur de la thèse **Poimboeuf – Lecourt**.

L'extension des conventions collectives doit-elle être automatique ?

Non, a déjà répondu le Groupe. Motif : l'automaticité obligerait toutes les entreprises d'une même industrie à accorder à leur personnel les avantages accordés au leur par les plus grosses d'entre elles, qui pourraient ainsi éliminer leurs concurrentes. Cette thèse est retenue le 4 janvier par l'Assemblée Nationale, qui adopte un amendement de **Robert Bichet**.

N.B. *Il s'agit là d'un résumé d'extraits du Bulletin d'information du Groupe numéros 1950-1 et 1950-2. Les procès-verbaux de ces trois réunions n'ont apparemment pas été établis.*

La création d'un salaire minimum garanti

Elle intervient en février 1950, par un décret du Gouvernement Bidault. Elle a été proposée et discutée en décembre 1949 et janvier 1950 dans les syndicats, dans les assemblées parlementaires et dans les conseils des ministres, parallèlement au débat sur les conventions collectives.

Plusieurs systèmes ont été imaginés. Celui que propose la Commission du Travail (de l'Assemblée Nationale), présidée par Louis Beugniez, dès le début de janvier 1950, consiste à confier à la Commission supérieure des conventions collectives l'établissement d'un budget-type à partir duquel sera fixé le "salaire minimum national interprofessionnel garanti", le Gouvernement n'ayant qu'à ratifier l'avis de la Commission.

Le Gouvernement Bidault refuse cette proposition.

Voici comment est traité l'évènement dans le Rapport annuel d'activité du Groupe MRP (mai 1949 - mai1950) distribué au Congrès national du MRP à Nantes en mai 1950, pages 79 et 80.

Certes, le président du Conseil et le MRP souhaitent que tous les salariés perçoivent un salaire au moins équivalent au minimum vital, plus même, que tous les Français, spécialement les économiquement faibles, perçoivent ce minimum vital.

Mais peut-on atteindre cet objectif immédiatement ?

Georges Bidault a expliqué les raisons de l'attitude gouvernementale dans la scéance du 4 janvier (J.O. du 5, page 149). Il déclare en substance :

Le texte de la Commission risquerait d'entraîner une hausse générale des prix et, **par conséquent, un affaiblissement général de la valeur des salaires.**

En aucun pays il n'existe de salaire national interprofessionnel garanti d'après un budget-type et qui soit inséré dans le budget de l'Etat servant de base de discussion, non seulement pour le secteur privé, mais à partir du secteur privé pour le secteur public.

Le statut de la fonction publique porte référence à un minimum vital résultant d'un budget-type, mais il ajoute deux considérations :

a) le minimum vital est fixé par le Gouvernement, librement, sur simple avis, et non pas sur avis conforme du Conseil supérieur de la fonction publique ;

b) le minimum vital une fois fixé ne peut être modifié pendant l'espace de deux ans.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de précédent législatif. Il n'est pas souhaitable d'en créer, car :

a) la notion du budget-type devient difficilement saisissable à partir du moment où disparaît le système du rationnement administratif.

Les risques d'appréciation subjective et de discussion sans issue paraissent malheureusement inévitables.

b) la fixation des salaires, dans un pays qui vient de subir deux guerres et qui se relève difficilement d'une longue misère, doit être faite compte-tenu non seulement des besoins, mais **aussi du revenu national, de la productivité nationale et des impératifs de la concurrence étrangère**.

Ce que nous voulons, c'est améliorer, autant qu'il est au pouvoir de la nation, la situation ouvrière tout en évitant le chômage, en écartant la chute de la monnaie, en évitant la hausse des prix et, partant, ce qui serait le résultat de **tous ces facteurs**, la misère générale.

Si l'article de la Commission était voté :

- les salaires actuellement pratiqués pourraient être relevés dans les proportions qu'il n'est au pouvoir de personne de prévoir et sans que le Gouvernement, représentant l'Etat, soit capable de faire valoir à aucun moment l'intérêt commun, pour tenir compte du minimum national interprofessionnel garanti selon le budget-type, pour tenir compte des augmentations que les conventions collectives apporteraient à ce minimum et pour appliquer les majorations prévues par des statuts spéciaux ;

- les répercussions sur les prix, dans la situation actuelle, seraient de l'ordre de 40% pour le charbon et la S.N.C.F. , de 30% pour le ciment et les engrais...

C'est pourquoi, assuré de servir la cause des travailleurs que nous condamnerions à la misère dans un avenir peut-être prochain si nous cédions à toutes les tentations de la facilité, je dis à L'Assemblée : rien ne nous est plus cher de l'amélioration du pouvoir d'achat de ceux qui peinent, mais des intentions sont insuffisantes si les moyens sont mauvais ».

Finalement, l'Assemblée adopta par 420 voix contre185 (communistes et 3 M.R.P. (Bonnet, Boulet et Dumas) un texte transactionnel de Jean-Marie Louvel et de M. Devinat (radical) qui conciliait les thèses du Gouvernement et de la commission (article 31 x) :

« La commission supérieure des conventions collectives est chargée d'étudier la composition d'un budget-type servant à la détermination du salaire minimum national interprofessionnel garanti.

« Compte-tenu de l'avis motivé de la Commission et des conditions économiques générales, un décret pris en

Conseil des ministres, sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité Sociale et du ministre chargé des Affaires économiques fixera le salaire minimum garanti.

« Les travaux de la Commission Supérieure des conventions collective pour la détermination du salaire minimum garanti font l'objet, chaque année, d'un rapport publié par les soins du ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

« Communication du décret et du rapport sera donnée au Bureau international du Travail ».

Cette disposition, la plus souple, permet au Gouvernement à la fois d'assumer ses responsabilités en matière économique et d'assurer à tous les travailleurs un salaire minimum garanti qui pourra s'accroître en même temps que le redressement du pays se poursuivra.

Mais, d'ores et déjà, l'établissement d'un budget-type par une Commission composée à égalité de représentants patronaux et ouvriers constitue une innovation sociale que l'on chercherait en vain dans n'importe quelle législation étrangère.

Il est bien entendu qu'en dehors de ce salaire minimum interprofessionnel garanti, c'est aux conventions collectives qu'il appartient de déterminer le salaire minimum national professionnel de l'ouvrier ou de l'employé sans qualification, lequel servira de base à l'échelle des salaires dans la profession considérée. Ce système présente l'avantage de laisser à chaque profession le soin de fixer elle-même les différents salaires minima, en tenant compte des conditions économiques particulières dans lesquelles elle se trouve.

Le 10 janvier, le groupe MRP consacre sa réunion au renouvellement du Bureau de l'Assemblée et des présidences de commission.

«La grève ne rompt pas le contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié».

C e texte, conforme aux principe du droit français, ne pose aucun problème au Groupe MRP, qui l'adopte d'emblée, sans débat, lors des réunions qu'il consacre aux conventions collectives. Il est d'ailleurs proposé par un député MRP, Charles d'Aragon (Hautes-Pyrénées), sous la forme d'un article additionnel au rapport d'Edouard Moisan sur les conventions collectives.

En revanche, il offre à la Droite l'occasion de contester la portée du droit de grève en se référant aux troubles provoqués par la CGT et à un arrêt, de portée restrictive, rendu le 19 juillet 1949 par la Cour d'Appel de Paris. Un arrêt qui se trouve en instance devant la Cour de Cassation...

Le débat public le plus important sur ce sujet a lieu à l'Assemblée le 8 février 1950, lors de la discussion en seconde lecture du rapport Moisan. Il oppose deux contestataires, Pierre André (PRL) et Jules Ramarony (Paysan), à deux partisans du texte, **Charles d'Aragon** lui-même et **Pierre-Henri Teitgen**, ministre d'Etat, qui s'exprime au nom du Gouvernement Bidault.

Voici un passage de l'intervention de Charles d'Aragon à la tribune (Journal Officiel - Débats, du 9 février 1950, page 1072) :

Certes, il n'est pas un seul d'entre nous qui n'ait, pour les décisions de la Cour de Cassation, le plus profond respect. Mais, enfin, notre rôle, Mesdames, Messieurs, n'est pas de faire de la jurisprudence, il est de faire des lois. Voilà, me senble-il, où réside la différence - et elle est essentielle - entre une Cour, fût-elle souveraine, et une Assemblée comme la nôtre, qui, elle, est une Assemblée souveraine.

Nous ne sommes pas des faiseurs de jurisprudence.

Nous avons pour fonction essentielle - et elle est immeunse - de fournir, si je puis m'exprimer vulgairement, de la matière première à ceux qui font de la jurisprudence.

Et cette jurisprudence, ils la font avec quoi ? Avec les lois que nous votons et qu'ils ont pour missionb d'appliquer à la condition humaine.

C'est de cette condition humaine que nous avons mission, les uns et les autres, de nous occuper, en toute conscience, en toute sympathie et en toute fraternité avec ceux qui souffrent, le plus efficacement possible, en faisant abstraction de toute espèce de scrupule d'école, j'oserai même dire de pédantisme juridique, en considérant seulement l'époque où nous vivons, au début de ce demi-siècle.

Laissons de côté tout ce qui peut traîner dans les prcès-verbaux renfermés dans les Palais de Justice et penchons-nous sur l'événement, tel que chaque jour, en matière sociale et humaine, il se présente à nos yeux.

L'article additionnel de Charles d'Aragon est adopté par 440 voix : communistes, socialistes, 130 MRP (sur 150), les membres du Gouvernement ; contre 134 : 9 députés MRP, toute la Droite moins les groupes gaullistes, qui s'abstiennent.

MERCREDI 11 JANVIER à 17 heures

Communication de Francisque Gay sur sa mission au Canada

S'appuyant sur de nombreux témoignages, Francisque Gay montre comment l'ambassade de France au Canada a été, sous sa direction, un lieu de rencontres internationales et a abrité un nombre inusité de réunions et de congrès de toute nature, qui lui ont permis d'accroître l'influence française dans ce pays ami de la France.

Il expose comment ses nombreux voyages à travers le vaste territoire canadien lui ont donné l'occasion d'expliquer aux différentes catégories sociales ce qu'est la France et l'effort de redressement qu'elle accomplit en ce moment.

N.B. *Texte tiré du Bulletin d'information du Groupe 1950 -n°3*

DU 13 AU 24 JANVIER

Renouvellement de la prime aux salariés. Agitation chez les agriculteurs.

A partir du 11 janvier et durant une dizaine de jours, le problème d'une seconde prime d'attente aux salariés revient à l'ordre du jour au Palais-Bourbon.

C'est le Conseil politique du Groupe qui, dans une réunion tenue le 13 janvier avec la participation de Georges Bidault, fixe la position du MRP sur ce sujet :

1°) Dans le cas où l'attente du vote définitif de la loi sur les conventions collectives devrait se prolonger, il conviendrait d'envisager une nouvelle aide exceptionnelle en faveur des salariés.

2°) Les jeunes travailleurs de moins de 18 ans devraient bénéficier de la prime accordée en novembre 1949.

3°) Le supplément familial de la prime doit être à la charge des employeurs mais selon le principe de la compensation interprofessionnelle.

Ces demandes sont ensuite présentées officiellement le 17 janvier à Georges Bidault à Matignon et à M. Ségelle, ministre du Travail, par une délégation composée de **Fernand Bouxom, Francine Lefebvre, Joseph Dumas, Jules Duquesne** et **Maurice-René Simonnet**.

Ces informations sont tirées du Bulletin d'information du Groupe n°1950-3 et du procès-verbal de la réunion du Groupe du 17 janvier.

A la réunion du Groupe du 24 janvier à 14 heures, présidée par Eugène Delahoutre puis Germaine Peyroles, **Alain Bocquet** (Nord) déclare qu'il voit dans le récent meeting organisé par les betteraviers à la Salle Wagram à Paris une nouvelle manifestation de l'agitation politique entretenue contre le MRP dans les milieux agricoles par le Parti radical.

Il estime que l'agriculture subit actuellement une crise très grave, qui se manifeste par l'effondrement des cours à la production, notamment pour la viande, par les difficultés d'exportation provoquées en partie par les milieux industriels attachés traditionnellement aux avantages qu'ils retirent de prix agricoles bas.

Il précise qu'il approuve Pflimlin, démissionnaire, d'avoir refusé de renier sa signature mais aussi Bidault d'avoir joué son rôle de chef de gouvernement, et qui, à ce titre, avait à supporter les conséquences de quarante ans d'une politique criminelle de fabrication d'alcool de préférence à celle de sucre.

Jean Terpend-Ordassière (Isère) rappelle que depuis la Libération on a encouragé les agriculteurs à intensifier leur production et qu'après qu'ils eurent répondu à cet appel on semble vouloir méconnaître leurs besoins et les nécessités auxquelles il importe de faire face.

Le Groupe étudie ensuite la réforme des patentes et les problèmes posés par la propriété commerciale.

MERCREDI 25 JANVIER à 17 heures 30

Le Groupe étudie un avant-projet de Robert Lecourt visant à réviser la Constitution. Vives critiques d'André Colin.

Grande réunion ce 25 janvier 1950, présidée par François de Menthon, sur un avant-projet de Robert Lecourt, visant à réviser la Constitution.

Le débat est organisé en discussion générale.

Robert Lecourt déclare que le MRP doit s'attacher à quatre problèmes essentiels : ceux du Parlement, du Gouvernement, de l'Administration, de la Constitution.

Fernand Bouxom approuve le projet, sauf l'article qui permettrait au Conseil de la République d'examiner en première lecture les propositions déposées par les sénateurs et certains projets de loi. A son avis, une telle disposition ne ferait qu'aggraver la lutte d'influence entre les deux assemblées.

Marcel Poimboeuf est du même avis. Le Conseil de la République, dit-il, doit rester une chambre de réflexion et non pas devenir une chambre politique.

Francine Lefebvre approuve les deux orateurs précédents. Elle critique en outre la procédure de la navette, qui, à son avis, permettrait de faire des manœuvres politiques.

Louis Michaud (Vendée) estime que le projet Lecourt décevra l'opinion publique, qui attend une réforme plus complète. Il demande que l'on examine le problème de la suppléance du président de la République.

André Denis fait remarquer que la suppression de la majorité constitutionnelle (la moitié des députés composant l'Assemblée plus un) permettrait la formation d'un gouvernement de centre-droit, à l'exclusion des socialistes. En outre, dit-il, proposer un texte limité place le MRP en situation d'infériorité à l'égard des autres partis qui réclament une réforme.

Robert Bichet dit qu'au niveau doctrinal le MRP est hostile à une seconde chambre politique.

André Colin estime qu'en supprimant la majorité constitutionnelle on augmente le risque de dissolution puisque la prochaine Chambre, plus divisée que celle-ci, ne pourrait dégager une majorité absolue.

L'orateur rappelle que la Commission exécutive, estimant que le MRP devrait rester fidèle à ses thèses constitutionnelles, a indiqué qu'aucune initiative parlementaire ne devrait être prise sur le problème constitutionnel avant qu'un accord de la majorité nécessaire sur un texte précis soit formellement obtenu.

Actuellement, cet accord apparaît impossible puisque, si le texte étend les pouvoirs du Conseil de la République, il ne sera pas voté par les socialistes et, qu'en cas contraire, il ne sera pas voté par le Conseil de la République. En conséquence, s'il est évident que l'on ne peut pas aboutir, il est préférable de déposer un texte purement MRP reprenant la doctrine du Mouvement.

Les conversations que Lecourt a entretenues depuis plusieurs mois étaient un moyen supplémentaire de renforcer la cohésion de la majorité. Mais, depuis que l'accord des socialistes a été retiré, il est évident que le texte ne peut être voté. Il n'est donc que la manifestation d'une volonté révisionniste. Cela serait encore défendable s'il reflétait la doctrine du MRP, ce qui n'est pas le cas.

Germaine Peyroles estime que le dépôt du texte Lecourt est inévitable puisque l'affaire a déjà été lancée par la Presse. L'oratrice se prononce contre la navette prévue par Lecourt. A ce sujet, elle regrette l'attitude prise par Léo Hamon, qui aboutit à soutenir l'offensive des sénateurs de la droite, qui veulent faire revivre l'ancien Sénat.

Elle signale que, jeudi matin, la Commission du Suffrage Universel doit se prononcer sur l'urgence demandée par Rigal pour sa proposition tendant à la création d'une Commission de la révision constitutionnelle. Elle fait remarquer que si cette Commission est créée, elle sera saisie à bref délai d'une multitude de textes.

François Reille-Soult (Tarn) estime également que la disposition relative au Conseil de la République ouvre la porte au rétablissement de l'ancien Sénat. Il serait préférable de déposer un texte reprenant les thèses MRP en matière constitutionnelle. Faute de quoi, nous serions contraints à des concessions inacceptables.

Louis Siefridt estime que Lecourt ne peut plus ne pas déposer son texte. Il se déclare à cette occasion favorable aux dépôts individuels qui donnent à chacun des membres du

Groupe la possibilité de s'affirmer.

François de Menthon interrompt le débat pour faire savoir au Groupe que le Gouvernement préfèrerait ne pas divulguer sa position sur la prime de 3.000 francs. Il indique que le Groupe tiendra le lendemain une réunion sur ce problème.

Robert Lecourt répond aux différents orateurs. Il proteste avec vigueur contre certaines interventions tendant à faire croire qu'il était partisan d'une renaissance de l'ancien Sénat. Il proteste également contre les insinuations qui paraissent vouloir le mettre en contradiction avec les indications des organismes directeurs du Mouvement. Il rappelle que son initiative a été prise dès le mois de novembre ; que les responsables du Mouvement ont été tenus au courant du progrès des discussions et qu'ils ne lui ont jamais demandé d'arrêter les travaux.

Il souligne les contradictions flagrantes des deux thèses dont l'une veut que son texte est dangereux et l'autre qu'il n'a aucune chance d'aboutir.

L'orateur indique qu'il n'a pas la prétention de résoudre l'ensemble du problème constitutionnel, mais qu'il a pensé à l'avantage que pourrait tirer le MRP en demandant des améliorations à la Constitution. Il pense que le dépôt d'un texte trois mois avant les élections ne serait pas du tout politique parce qu'il permettrait à nos adversaires de nous qualifier de velléitaires. Il conclut en déclarant que, d'après les contacts qu'il a eus avec les représentants des autres groupes de la majorité, il paraît que son texte ne pose pas de problème politique grave. En outre, selon l'orateur, il n'est en aucune façon opposé à la doctrine du MRP puisqu'il prétend seulement supprimer quelques absurdités qui se sont révélées au cours des trois dernières années.

Roger Devémy (Saône-et-Loire) estime que la solution du silence est la plus mauvaise. Si nous ne faisons rien, d'autres prendront des initiatives. Or, le MRP doit tenir la promesse qu'il a faite en 1946. Il pense que Lecourt doit déposer son texte pour prendre date.

L'orateur est d'accord sur un système de navette plus limité. Il est d'accord également sur la suppression de la majorité constitutionnelle mais à la fois en cas de questions de confiance et de motions de censure.

Consulté, le Groupe se prononce par 24 voix contre 2 en faveur de la prise en considération du texte Lecourt. Il décide qu'un examen détaillé se poursuivra la semaine suivante.

Les cadres et les conventions collectives

Robert Bichet demande au Groupe de se prononcer sur un texte transactionnel élaboré par l'Equipe Cadres du MRP sur la situation des cadres dans l'établissement des conventions collectives.

Maurice Schumann approuve le texte, qui est accepté par la CGC et par la CFTC.

Joseph Dumas le conteste : ce texte favoriserait la division ouvrière.

Louis Bonnet (Isère) appuie Dumas.

Marcel Poimboeuf défend le texte.

Edouard Moisan fait remarquer qu'en 1946 les conventions collectives étaient effectivement signées par catégorie, mais qu'aujourd'hui la situation est différente puisque ces conventions comportent des clauses obligatoires ; en outre, si l'on rétablit des conventions particulières on crée de nouveau l'anarchie dans les salaires.

Robert Bichet demande au Groupe de procéder à un vote de principe qui servira d'indication pour les sénateurs MRP.

Consulté, le Groupe décide par 20 voix contre 8 de conseiller aux sénateurs MRP de déposer sous forme d'amendement le texte transactionnel de Robert Bichet.

JANVIER 1950 : LA DISCUSSION DU BUDGET

- au Conseil de la République, où la majorité est de droite

- en seconde lecture à l'Assemblée Nationale, où la majorité est de centre-gauche

La discussion du budget pour 1950, en décembre 1949, mériterait le nom de « tempête » (voir notre bulletin précédent). Et cette tempête va se renforcer en janvier 1950, au point de réduire la majorité gouvernementale jusqu'au point zéro et à créer des divisions au sein de tous les groupes (sauf les groupes communiste et socialiste), y compris le Groupe MRP, bien que le Gouvernement soit dirigé par Georges Bidault, président national du MRP.

Les impôts sont trop lourds, comme d'habitude.

Les économies proposées sont irréalisables, comme d'habitude.

Sur ces deux évidences, chacun bâtit sa réputation selon ce qu'il est ou ce qu'il aspire à devenir. Et c'est le tourbillon général.

Contre le Gouvernement (et pour la dissolution de l'Assemblée Nationale), Edouard Daladier, député radical-RGR du Vaucluse, bénéficiaire de la « double appartenance » RGR – RPF, rompu aux batailles, du moins aux batailles parlementaires.

Aux côtés de Georges Bidault, au sein du Gouvernement et à la tribune du Palais-Bourbon et du Palais du Luxembourg lors des séances les plus tumultueuses : Maurice Petsche, ministres des Finances et des Affaires économiques, ex-Paysan des Hautes-Alpes, un personnage singulier, dont on a tendance à se méfier avant d'être sensible à son charisme, fait essentiellement d'une grande liberté d'esprit ; Edgar Faure, jeune secrétaire d'Etat aux Finances, député radical du Jura, dont l'extraordinaire agilité d'esprit, le talent oratoire et la capacité inépuisable dans l'art d'inventer des mots, des procédures et des systèmes politiques, commencent à séduire la classe politique.

Nous publions ci-après quelques extraits des réunions du Groupe MRP consacrées à cette discussion budgétaire, mais nous établissons d'abord, pour une meilleure lecture, un calendrier résumé de ce mois de janvier en nous référant à l'excellent récit de « L'Année Politique 1950 » paru aux Editions du Grand Siècle sous la direction d'André Siegfried.

• **21 janvier.** Le Conseil de la République commence l'examen du projet de loi de finances que l'Assemblée Nationale a adopté le 2 janvier. La Commission des Finances sénatoriale propose de réduire les dépenses de 110 milliards et les impôts de 106 milliards ; son rapporteur est un RGR de droite, Roger Berthoin.

• **23 et 25 janvier.** Maurice Petsche, ex-Paysan, et Edgar Faure (RGR de centre-gauche), ministre des Finances et des Affaires économiques et secrétaire d'Etat aux Finances, défendent avec talent le projet gouvernemental. En vain. Le Conseil adopte tous les amendements que sa Commission a maintenus après un nouveau tri. Georges Bidault déclare à la tribune de la Haute Assemblée que ces économies atteindraient moins l'Etat que la Nation. Le soir du 25, les sénateurs adoptent « leur » budget par 158 voix contre 67. C'est une victoire pour le Gouvernement Bidault, mais dans des conditions qui traduisent bien une crise de confiance à la fois dans la majorité et dans l'opposition. Ont voté ce budget « de droite » : 52 RPF, 47 RGR (ce sont des radicaux), 36 Indépendants, 14 Paysans, 9 PRL. Ont voté contre : 40 socialistes, 16 MRP, 10 communistes, 1 RGR. Se sont abstenus volontairement : 29 RGR. N'ont pas pris part au vote : 6 RPF.

• **29 janvier** à l'Assemblée Nationale : la Commission des Finances ayant adopté plusieurs amendements du Sénat, Maurice Petsche, qui aura un malaise dû à la fatigue, et Edgar Faure s'emploient à faire rétablir l'équilibre dans le projet de budget. Leur principal adversaire : Edouard Daladier (RGR-RPF). Dans la soirée, Georges Bidault pose cinq fois la question de confiance pour l'adoption de textes que le Gouvernement juge indispensables.

• **31 janvier.** Dans les trois premiers scrutins, la confiance est accordée au Gouvernement avec des majorités de 7, 8 et 3 voix. Le quatrième (qui porte sur un amendement de Maurice-René Simonnet fixant le chiffre des dépenses civiles à un montant supérieur à celui de la Commission des Finances), se traduit par un partage moitié-moitié : 293 contre 293. L'amendement n'est pas adopté et c'est le chiffre, inférieur, proposé par la Commission, qui est retenu. Quant à la confiance sollicitée par le Gouvernement, elle ne lui est ni accordée ni refusée (d'après l'article 49 de la Constitution, elle ne peut lui être refusée qu'à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée, soit 311 voix).

Techniquement, le budget se trouve en suréquilibre.

Georges Bidault considère ce quatrième scrutin comme un incident technique.

Ont voté pour l'amendement Simonnet : 142 MRP (sur 150) ; les 98 socialistes ; 20 radicaux (sur 48) ; 10 UDSR (sur 14) ; 4 UDI (sur 10) ; les 13 Indépendants d'outre-mer ; 3 Indépendants ; 3 non inscrits.

Ont voté contre : 167 communistes, 8 progressistes, 6 RDA, 21 radicaux, 2 UDSR, 3 UDI, 16 ADS, 6 RPF, 18 Indépendants, 15 Paysans, 29 PRL, 2 non inscrits.

Se sont abstenus volontairement : 7 MRP, (Bessac, Burlot, de Chevigné, Dupraz, Errecart, Lescorat, Tinaud), 6 radicaux (dont le président du Groupe, M. Delcos), 3 Indépendants, M. Paul Ribeyre (Paysan), M. Edouard Bonnefous (UDSR).

Parmi les abstentionnistes, André Lescorat, député MRP du Lot-et-Garonne, qui s'est déjà retiré plusieurs fois de la majorité, va être exclu du Groupe MRP par le Bureau.

Pour régler le problème technique, Georges Bidault demande la priorité pour un amendement de Pierre Abelin ; il l'obtient par 301 voix contre 296 ; l'amendement lui-même est ensuite adopté par 309 voix contre 114.

Puis, avant l'ouverture du cinquième scrutin de confiance, Georges Bidault montre ainsi l'enjeu du vote : « Il y va de la permanence de l'Etat et de la Nation ». Il recueille la confiance par 301 voix contre 287.

VENDREDI 27 JANVIER à 14 heures

A propos de la ratification des Accords avec le Vietnam, le Laos et le Cambodge : forte tempête au Groupe MRP sur la guerre en Indochine

André Denis (Dordogne) défend un amendement signé par des députés socialistes, progressistes et MRP, tendant à marquer la volonté de l'Assemblée Nationale de voir des négociations s'ouvrir en vue de la cessation des hostilités et d'obtenir que le peuple vietnamien se prononce sur ces Accords à l'occasion d'une consultation populaire.

L'orateur fait un exposé historique des évènements qui se sont déroulés en Indochine et de la politique française à l'égard du Vietnam depuis 1945. Il estime qu'au moment de la défaite japonaise, la reconnaissance par la France de l'indépendance du Vietnam eût permis d'éviter le conflit. A cette époque, en effet, Ho-Chi-Minh avait accepté de prendre contact avec M. Sainteny, représentant de la France, et il avait été reçu à Fontainebleau comme un chef d'Etat.

Lors de la Conférence de Fontainebleau, le Gouvernement français aurait pu accorder au Vietnam ce qu'il est contraint de lui accorder aujourd'hui.

Les évènements douloureux qui ont suivi sont dus en partie à la méfiance dont la France a fait preuve à l'égard d'Ho-Chi-Minh.

Mais, même après les évènements d'Haïphong, il était possible d'engager de nouveaux pourparlers. C'est alors que Marius Moutet, ministre des Colonies, a pris la responsabilité de soumettre à Ho-Chi-Minh des propositions inacceptables puisqu'elles équivalaient à la reddition sans conditions.

Or, il apparaît que Bao-Daï n'est pas représentatif du peuple vietnamien qui croit que son indépendance est davantage garantie par le chef d'un Gouvernement issu d'élections que par son ex-Empereur.

Le Gouvernement français ne cache pas qu'il compte aujourd'hui sur l'aide américaine pour terminer la guerre du Vietnam. Or, l'aide américaine en Indochine signifie l'aide chinoise à Ho-Chi-Minh, c'est-à-dire un élargissement extrêmement dangereux du conflit.

L'orateur conclut que proclamer l'unité et l'indépendance d'un Etat, sans lui garantir la paix, garante de cette unité et de cette indépendance, constitue une politique qui n'est ni loyale ni efficace.

Le règlement du problème indochinois est impossible sans le rétablissement préalable de la paix suivi de la consultation du peuple vietnamien.

Paul Coste-Floret répond à Denis que, comme ministre de la France d'outre-mer, son souci constant a été de rétablir la paix. En conséquence, l'orateur se déclare d'accord sur le fond avec les deux idées exprimées par Denis, à savoir : la paix et la consultation du peuple, mais en désaccord sur la forme qui ne peut avoir qu'une seule conséquence : allonger la guerre de plusieurs années.

L'ancien ministre estime que tout appel à la cessation des hostilités annulerait par avance l'effet pacificateur de la ratification des Accords. D'autre part, en réclamant une consultation du peuple vietnamien sous le contrôle de l'O.N.U., Denis fait preuve d'une méconnaissance du problème indochinois. Faire intervenir un organisme international dans un problème intérieur à l'Union Française, c'est condamner

l'idée même de l'Union Française.

Certes, des fautes ont été commises, par exemple la création d'une République de Cochinchine, les conditions proposées par Marius Moutet à Ho-Chi-Minh. Mais, si aujourd'hui nous traitions avec celui-ci, nous préparerions le massacre des nombreux Vietnamiens qui ont eu confiance dans notre parole.

Loin d'orienter la France dans une solution purement militaire du conflit, la ratification des Accords invite toutes les familles spirituelles du Vietnam à se réunir dans l'unité et l'indépendance.

Jean-Jacques Juglas estime que la Conférence de Fontainebleau a été menée dans la loyauté par la France, mais que les espoirs qu'elle a fait naître n'ont pu aboutir en raison du sabotage incessant des délégués officieux de la SFIO et du Parti communiste.

Malgré cette déception, la France a de nouveau cherché à négocier et elle n'a obtenu en réponse que des preuves de violence. C'est pourquoi l'orateur ne comprend pas comment André Denis peut songer à de nouvelles négociations avec un personnage qui n'a jamais cherché autre chose qu'à jeter la France hors de l'Indochine.

Les Vietnamiens veulent la paix et ils iront vers celui qui la leur apportera, c'est-à-dire vers celui qui sera le plus ferme. Déjà beaucoup d'entre eux reprochent à la France de paraître manquer de confiance envers sa propre politique.

En outre, le contrôle de l'O.N.U. est indéfendable parce qu'il ferait admettre que des peuples incapables de réaliser eux-mêmes la démocratie ont le droit de juger l'œuvre de la France en Indochine.

Jean Letourneau déclare que la politique française en Indochine est conduite par des hommes du même esprit qu'André Denis, c'est-à-dire qui recherchent la paix. Le ministre considère que l'amendement, pour les raisons exposées par Paul Coste-Floret et par Juglas, n'aura d'autre résultat que d'augmenter le nombre des victimes.

Francisque Gay se félicite que Paul Coste-Floret soit d'accord avec le fond du texte Denis, qu'il a lui-même signé avant de savoir que parmi les autres signataires figuraient MM. Lambert Saravane, député des Etablissements français de l'Inde et Dreyfus-Schmidt.

Il estime également, comme André Denis, que le Gouvernement français a commis des erreurs en particulier qu'il a été trop exigeant à la Conférence de Fontainebleau.

L'orateur conclut en déclarant qu'il se rallierait volontiers à un texte transactionnel.

Henri Teitgen estime que le débat tourne autour de la confiance que l'on peut accorder à Bao-Daï. On peut douter du caractère représentatif de l'ex-Empereur mais il ne faut pas oublier qu'il est la seule personnalité vietnamienne qui ait répondu à l'appel de la France.

Le Gouvernement de la France a pris acte des encouragements de Bao-Daï à l'égard de son peuple : Denis pourrait accepter qu'il soit spécifié que l'Assemblée Nationale fasse du respect de ces engagements la condition de la ratification.

Joseph Dumas précise qu'il a refusé de signer l'amendement Denis parce que l'expérience qu'il a du comportement des peuples coloniaux lui a appris qu'ils sont dominés par le sentiment de la peur ; de nouvelles négociations avec Ho-Chi-Minh ébranleraient par suite la confiance que les masses populaires ont mise dans la parole de la France et les rejetteraient par suite dans l'attentisme qui ne peut que prolonger la guerre.

Jean Cayeux rappelle que les communistes eux-mêmes étaient d'accord avec la politique française en Indochine au moment où ils participaient au Gouvernement.

Il fait ressortir l'effet désastreux que l'adoption de l'amendement Denis aurait sur le moral des troupes du corps expéditionnaire.

Il considère que les accords constituent un cadre à l'intérieur duquel il convient de rester si l'on veut conserver des chances de faire aboutir la politique actuelle. Il est invraisemblable que l'on veuille traiter avec ceux qui combattent Bao-Daï, que nous avons chargé de réaliser l'indépendance et la paix.

Henri Gallet (Vienne) pense qu'il n'est pas loyal de traiter directement avec Ho-Chi-Minh alors que nous avons en face de nous un contractant loyal. Traiter avec Ho-Chi-Minh signifierait que nous n'avons pas confiance en Bao-Daï.

André Denis, notant que ses amis reconnaissent que la politique française a comporté quelques erreurs, estime que la politique actuelle peut en comporter aujourd'hui encore.

Il pense que le Parlement étudierait le problème indochinois avec un esprit plus critique s'il ne s'était pas laissé abuser par une atmosphère créée par l'extrême-droite.

Pour faire la paix, il faut être deux et le Gouvernement prétend la faire avec son allié et non pas avec son adversaire.

Mieux vaut, selon l'orateur, mettre une dernière fois Ho-Chi-Minh au pied du mur.

Au sujet de l'O.N.U., Denis précise qu'il n'attend pas d'elle qu'elle arbitre le conflit mais qu'elle garantisse la loyauté des deux parties.

Il reconnaît que tous recherchent le même but avec la même bonne foi mais estime que les voies sont différentes.

Edouard Moisan proteste contre l'habitude qui est prise au Groupe de déposer individuellement des amendements contraires à la volonté de la majorité du Groupe.

Georges Bidault comprend les sentiments des auteurs de l'amendement. Le président du Conseil revient sur les évènements qui ont prouvé la déloyauté d'Ho-Chi-Minh, qui n'est plus que le pion d'un impérialisme mondial. Négocier avec lui n'apportera rien puisqu'il veut le départ des Français.

Au sujet de l'O.N.U., l'orateur fait remarquer que le Conseil de sécurité ne peut siéger en raison de la présence en son sein du délégué de la Chine nationaliste et du refus de l'U.R.S.S. de reconnaître ce représentant. Quant à l'Assemblée Générale, il est un point sur lequel les quatre voix de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique et des Pays-Bas sont isolées, c'est le problème des territoires d'outre-mer.

Il n'est pas sérieux, en outre, de prétendre que des peuples peut-être sympathiques, mais fraîchement parvenus à l'indépendance, et qui ont encore un long chemin à parcourir sur la voie du progrès social, peuvent juger l'œuvre de la France qui, même au moment du colonialisme, faisait preuve d'une avance considérable sur le reste du monde dans ses conceptions du respect de la personne humaine.

Une discussion s'engage pour mettre au point un texte transactionnel reprenant les idées de la paix et de la consultation du peuple vietnamien.

Un Comité de rédaction est nommé pour mettre au point ce texte transactionnel.

DU 28 AU 31 JANVIER

Les délibérations du Groupe MRP sur le projet de budget pour 1950.

Extraits

A la réunion du 28 janvier à 14 heures

D'après **Charles Barangé**, rapporteur général de la Commission des Finances, les commissaires MRP ont travaillé dans le sens des consignes qui leur avaient été données deux mois auparavant par le Groupe et par le Conseil politique du Groupe (où siègent les ministres MRP).

Dans notre esprit, dit-il, il est admis qu'il est possible de réaliser 20 milliards d'économies nouvelles et par suite 20 milliards de détaxations par rapport aux impôts votés en première lecture. Sur ce point, d'ailleurs, M. Petsche est d'accord avec nous. Il va même jusqu'à accepter que le choix des détaxations à retenir soit fait d'après nos suggestions.

Pierre Abelin n'accepte pas que le Gouvernement demande à l'Assemblée de voter de nouveau la totalité des impôts en se réservant de prononcer des détaxations quelques jours plus tard ; ce serait faire peu de cas du courage et de la loyauté des députés de la majorité.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord) dit que si Air-France achetait des avions français plutôt que des appareils américains souvent démodés elle réaliserait des économies pouvant atteindre 2 milliards.

Lionel de Tinguy (Vendée), secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques, ne croit pas à la possibilité de réaliser 20 milliards d'économies supplémentaires. A propos des promesses qu'aurait faites Maurice Petsche, il signale que celui-ci a déclaré que les propositions de la Commission des Finances étaient indéfendables.

A la réunion du 29 janvier à 14 heures

Pour **Pierre Abelin** (qui est responsable de l'Atelier Finances du Groupe MRP), la difficulté est de savoir sur quels postes pourront être opérés les nouveaux abattements de crédits. Ce ne sera probablement ni sur le budget militaire, ni sur les crédits de reconstruction, ni sur les investissements. Alors, sur le budget de fonctionnement ? Il faut savoir que ce budget, voté en première lecture, est le plus faible depuis onze ans.

Selon **Eugène Rigal** (Seine), le Gouvernement aurait dû accepter au moins de réduire de 10 à 4% le taux de l'impôt sur les bénéfices non distribués des sociétés.

Paul Coste-Floret (Hérault) approuve Rigal et dit qu'il n'est pas politique de trop mépriser l'adversaire. A son avis, la proposition de la Commission des Finances visant à réduire les dépenses de 22 milliards est valable.

Opinion inverse chez **Lionel de Tinguy**, qui invite le Groupe à indiquer quels postes pourraient être frappés. On a parlé de la subvention pour le pain ; ce serait déplorable. Il ne faut pas céder aux pressions des intérêts particuliers. Le Gouvernement lutte contre une campagne dont le slogan est " Pas d'impôts nouveaux ! " ; sa position ne peut rester solide que s'il la maintient... L'énergie déployée par M. Petsche est un témoignage qui force le respect.

Selon **Charles Barangé**, voter tout de suite un abattement des dépenses de 20 milliards serait favoriser les radicaux qui profiteraient de cette occasion pour ne pas être contraints de se prononcer sur des abattements précis.

C'est la thèse contraire qui est défendue par **Paul Coste-Floret** : il est opportun de procéder immédiatement à ces abattements ne serait-ce que pour éviter de demander à la majorité républicaine des sacrifices inutiles. A son avis, le Gouvernement fait preuve d'une obstination qui risque de lui porter malheur.

Oui, dit **Maurice-René Simonnet**, à qui cette affaire des 22 milliards rappelle l'affaire malheureuse des 5 milliards de crédits militaires qui a provoqué la chute du Gouvernement de Robert Schuman en 1948.

C'est aussi l'opinion d'**André Burlot**.

A la réunion du 30 janvier à 14 heures 30

La survie du Gouvernement Bidault, expose **François de Menthon**, peut être mise en doute si l'unanimité du Groupe MRP n'est pas réalisée dans les scrutins de confiance.

André Denis prédit qu'en cas de crise le futur président du Conseil sera M. Pleven ou un radical.

Il y a une dispute entre **André Denis** et **Roger Duveau** (Madagascar) sur l'incertitude du vote des députés Indépendants d'outre-mer.

Georges Bidault dit que le budget défendu par M. Pellenc n'est pas sérieux et que son gouvernement met un point d'honneur à ne pas demander à l'Assemblée Nationale de se déjuger par rapport aux votes qu'elle a émis alors que la question de confiance était posée.

A la réunion du 31 janvier à 14 heures

Pour **Louis Bonnet** (Isère), le véritable problème posé ce jour au Groupe est que huit députés MRP ne veulent plus du Gouvernement Bidault.

Joseph Dumas pense que le Gouvernement ne doit pas faire voter le budget pour tomber ensuite : ce serait faire la part trop belle au successeur.

Paul Boulet (Hérault) reconnaît que le Gouvernement, constitutionnellement, n'est pas renversé (après le rejet de l'amendement Simonnet par 293 voix contre 293). Toutefois, sans prendre parti, il invite ses collègues à méditer sur le précédent qui serait créé par Bidault s'il restait à son poste sans avoir obtenu la confiance de l'Assemblée.

MERCREDI 1er FÉVRIER à 14 heures

Révision constitutionnelle : sur proposition de Robert Lecourt, le Groupe se prononce pour l'investiture du président du Conseil après la désignation des ministres et à la majorité simple

Située juste après une rude bataille budgétaire et juste avant une crise politique ouverte sur l'affaire de la reconduction de la prime d'attente aux salariés, cette réunion du Groupe MRP sur la révision constitutionnelle - qui n'est pas à l'ordre du jour du Parlement -, peut paraître anachronique.

En fait, elle est la suite de la réunion du 25 janvier, qui, vu l'ampleur du sujet, n'a pu aboutir qu'à la prise en considération (comme base de discussion) de la proposition élaborée par Robert Lecourt.

L'ampleur du sujet restant la même, cette seconde séance sera conclue, sur la proposition de Robert Lecourt lui-même, par la création, au sein du Groupe MRP, d'une commission d'étude ad hoc, dont la composition devra être fixée par le Bureau, et par le dépôt sur le bureau de l'Assemblée, à titre provisionnel en quelque sorte, de la proposition Lecourt.

De cette discussion du 1er février, on peut toutefois

retenir ceci sur les orientations du Groupe MRP dans ce domaine :

• " Oui " à une organisation véritable des sessions parlementaires (à la majorité, avec des oppositions, notamment celle de **Francine Lefebvre** qui y voit le rétablissement du décret de clôture).

• " Oui " à la majorité simple pour l'investiture du président du Conseil, celui-ci faisant connaître la composition de son Gouvernement avant le scrutin, afin d'éviter un deuxième débat, sur cette composition (qui n'était d'ailleurs pas prévu par la Constitution de 1946 et qui était devenu habituel après une initiative de René Capitant) ; **Henri Bouret** (Côtes-du-Nord) souhaitait que l'on conservât cette procédure de la double investiture qui, à son avis, était rodée. Ce qui n'était pas l'avis de **Robert Lecourt,** qui rappela la "seconde investiture" négative de Robert Schuman en 1948. Des réserves également chez **Jean Cayeux** : 1° si l'Assemblée investit toute l'équipe ministérielle, le président du Conseil ne pourra pas renvoyer ses ministres ; 2° on hésitera moins à renverser un gouvernement quand la majorité simple suffira pour en investir un nouveau.

Hésitation sur la majorité nécessaire pour exprimer le refus de la confiance au Gouvernement : absolue ou simple ? Pour **Louis Siefridt** (Seine-Maritime), on devrait réserver la question de confiance pour l'adoption de grandes décisions et non pas sur des questions de détail ; si Bidault avait été mis en minorité sur le choix de tel ou tel impôt pour équilibrer le budget, cela n'aurait pas signifié qu'il avait perdu la confiance de l'Assemblée mais que l'Assemblée préférait le choix d'un autre impôt.

DU 1er AU 3 FÉVRIER

Avec ce préambule : de la prime d'attente de 3.000 francs aux conventions collectives et vice versa

Entre la prime d'attente de 3.000 francs aux salariés et le rétablissement du régime des conventions collectives permettant la libre discussion, entre le patronat et les syndicats, des salaires et des conditions de travail (rapport de la Commission du Travail établi par Edouard Moisan), il y a depuis le mois de novembre une course de vitesse, que la charge du travail parlementaire va transformer en une épreuve de lenteur ; cette épreuve, la SFIO va l'exploiter pour justifier le retrait de ses ministres du Gouvernement Bidault.

La prime d'attente, assortie d'un complément familial à la demande du MRP, a été accordée, par décret, fin novembre, par le Gouvernement Bidault, pour application en décembre

Le rapport Moisan sur le rétablissement des conventions collectives a été discuté fin novembre - début décembre à l'Assemblée Nationale, puis envoyé au Conseil de la République, qui, majoritairement de droite, va le modifier profondément.

Les syndicats s'impatientent et réclament une reconduction de la prime en janvier. Le Gouvernement Bidault reste prudent : si le Parlement votait rapidement le rapport Moisan rétablissant la libre discussion des salaires, la reconduction de la prime deviendrait inopportune. Oui, mais...

Au sein de la SFIO, où l'on se sent en concurrence avec le PC, on s'inquiète. Au Congrès extraordinaire du parti tenu à Paris les 13 et 14 décembre, la motion Depreux demandant le retrait des ministres socialistes du Gouvernement a été repoussée par 1933 mandats contre 957 ; mais cette majorité s'effrite avec le temps qui passe...

Dès le 30 décembre, les députés communistes et socialistes demandent la reconduction de la prime en janvier. A la mi-janvier, le Conseil de la République traîne encore les pieds pour en finir avec le projet sur les conventions collectives et il va voter son texte à la majorité absolue, ce qui fera obligation à l'Assemblée Nationale, si elle veut reprendre le sien, à le faire elle aussi à la majorité absolue, ce qui ne sera pas facile ! La SFIO envoie une délégation à Matignon. Pierre Ségelle, le ministre socialiste du Travail, a une idée : sortir du rapport Moisan l'article 19 relatif à la libre discussion des salaires et le faire voter immédiatement, ce qui permettrait la conclusion, à bref délai, d'accords de salaires dans les entreprises. Mais il se fait tard...

Le 26 janvier, le Groupe MRP se prononce à son tour pour la reconduction de la prime, qui serait payable en février.

Et nous voici le 1er février

Saisi du texte voté par le Conseil de la République, la Commission du Travail reprend le sien par 32 voix (MRP, SFIO, PC) contre zéro, les autres commissaires étant absents !

Pour préparer le débat en séance publique, le Groupe MRP examine les textes aussitôt : il y consacre sa seconde réunion du 1er février, à 18 heures ; sa réunion du 2 février, à 14 heures et celle du même jour à 19 heures.

Lors de cette seconde réunion du 2 février, on discute de la **formation professionnelle**.

Edouard Moisan note que socialistes et radicaux s'entendent pour assurer le monopole de l'Etat dans le domaine de l'apprentissage.

Philippe Farine (Basses-Alpes) dit qu'il est conforme à la doctrine du MRP que l'Etat et les professions collaborent à l'organisation de l'apprentissage.

Emile Halbout (Orne) estime que la profession est seule capable d'assurer des emplois aux apprentis.

Maurice Guérin (Rhône) est du même avis.

Philippe Farine répète : l'apprentissage ne sera véritablement organisé que grâce à une collaboration entre l'Etat et la profession.

Réunion du Groupe MRP vendredi 3 février à 14 heures 30.

Son président, **François de Menthon** , l'informe que le Conseil de cabinet (réunion des membres du Gouvernement à Matignon, sans le président de la République), réuni deux fois la veille et une fois le matin même, a fixé le montant de la prime aux salariés à 3.000 francs jusqu'à un salaire mensuel de 14.000 francs avec dégressivité entre 14.000 et 18.000 francs. Coût de cette mesure : 17 milliards de francs pour l'économie du pays.

N.B. Le budget 1950 qui vient d'être voté par le Parlement s'élève à 2237,5 milliards (avec, en prévision, des économies pour 20 milliards), à savoir un budget civil de 1090,5 milliards, un budget militaire de 420 milliards, un budget de reconstruction de 329 milliards et des investissements pour 398 milliards.

Il précise que les ministres socialistes (Jules Moch, Christian Pineau, Robert Lacoste, Pierre Ségelle, Eugène Thomas) ont donné leur accord à cette formule " sous réserve de s'en remettre à la décision finale du Groupe et du Comité directeur socialistes ".

Cette réserve ne semble pas émouvoir outre mesure les députés MRP, qui se préoccupent principalement à cette réunion de l'octroi d'un complément familial à cette nouvelle

prime (comme à la première). S'expriment sur ce sujet **Louis Beugniez, Pierre Gabelle, Maurice Schumann, Fernand Bouxom** et **Maurice Neuville,** du Secrétariat général du Mouvement, qui apporte cette précision : le Gouvernement peut faire supporter la charge de ce complément familial par les caisses d'allocations familiales, qui percevraient en compensation un supplément de cotisations (le taux des cotisations étant fixé par décret, une loi ne serait pas nécessaire). On tire un peu des plans sur la comète...

C'est alors que **Paul Bacon**, qui est bien informé sur ce qui se passe à Matignon puisqu'il est secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, déclare que le Gouvernement est obligé de résoudre les difficultés les unes après les autres. Il y a d'abord la prime elle-même, qui n'est pas encore résolue, il y aura ensuite les conditions de son attribution aux fonctionnaires et enfin le complément familial. Programme ardu car **au sein du Gouvernement socialistes et radicaux s'opposent au complément familial sous prétexte qu'une loi est nécessaire pour le décider** (ce qui est inexact).

Le durcissement des socialistes est sous-estimé. C'est ainsi qu'**Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne) déclare que Bidault doit leur tenir tête, quitte à refuser de signer le décret sur la prime aussi longtemps que le complément familial ne sera pas accordé.

François de Menthon ne se fait pas d'illusions ; l'octroi de la prime apparaîtra comme une victoire socialiste et le refus du complément familial comme une défaite du MRP.

4 FÉVRIER

La SFIO ordonne à ses ministres de quitter le Gouvernement Bidault tout en souhaitant " que soit maintenue demain comme hier la coalition des partis républicains. "

Paul Bacon va le préciser à la réunion que le Groupe MRP va tenir samedi 4 février à 14 heures 30 : à la troisième réunion du Conseil de cabinet, vendredi matin, les ministres socialistes ont accepté explicitement le montant de la prime et son paiement échelonné sur trois mois.

Mais que s'est-il passé chez les élus et dans le parti ?

Le Groupe socialiste, réuni le 3, refuse l'échelonnement. La direction de la SFIO convoque alors le " Comité des 46 ", composé de 15 parlementaires et des membres du Comité directeur, instance créée par le Conseil national. Réuni immédiatement, le 3, ce comité décide que le maintien des ministres socialistes au Gouvernement est subordonné à l'acceptation sans réserve des propositions du parti.

Le lendemain, les membres socialistes du Gouvernement (5 ministres, 3 secrétaires d'Etat, 1 sous-secrétaire d'Etat) se réunissent chez Jules Moch, au ministère de l'Intérieur, et rédigent une lettre de démission collective, que Jules Moch va remettre à Bidault à 11 heures 15.

Voici un extrait de cette longue lettre tiré de " L'Année Politique 1950 " publiée aux Editions du Grand Siècle.

> « Dans votre désir de conciliation, ajoutent les ministres, vous avez accepté de porter à 14.000 francs le salaire minimum donnant droit à la prime de 3.000 francs. Nous avons à ce moment fait nos plus expresses réserves sur l'acceptation éventuelle de nos amis d'un tel recul.
>
> « D'autre part, alors que nous désirions que la prime fût attribuée à tous les salariés sans distinction, y compris ceux de la fonction publique, le conseil ajournait la prime des fonctionnaires sans que nous puissions démêler clairement si cet ajournement résultait de la seule obligation de faire voter des recettes supplémentaires dans le cadre de la loi des maxima, ou si la volonté de nos collègues était d'écarter définitivement les fonctionnaires. Peu après d'ailleurs un communiqué, traduisant avec quelque licence les décisions prises, paraissait exclure du bénéfice de la prime non seulement les fonctionnaires, mais encore tous les salariés des entreprises privées. Ce communiqué, démenti seulement en fin d'après-midi en ce qui concerne les cheminots et les mineurs, n'en avait pas moins été péniblement commenté durant les débats de notre groupe.
>
> « Enfin, alors que nous acceptions d'étaler à titre exceptionnel le paiement de la prime pour les seules petites entreprises dont la trésorerie aurait été gênée — et ce sur autorisation d'un représentant de l'Etat, — le conseil décidait de porter cet étalement à trois mois et d'en faire pratiquement une règle générale pour toutes les entreprises sans considération d'importance. Il dépendrait donc de la seule volonté patronale de verser la prime au personnel par fractions minimes échelonnées sur les mois de février, de mars et d'avril.
>
> « Ces divergences entre nos points de vue expliquent la décision de notre parti de mettre fin à notre collaboration à votre gouvernement.
>
> « Notre démission, survenant à une heure difficile pour la France, ne doit pas dans notre esprit avoir de répercussions sensibles sur la politique générale et sur la composition d'une majorité à laquelle le parti socialiste est toujours resté fidèle. Nous souhaitons instamment que soit maintenue demain comme hier la coalition des partis républicains. »

SAMEDI 4 FÉVRIER à 14 heures 30

Trois heures après avoir reçu la démission des ministres socialistes, Georges Bidault s'exprime devant le Groupe MRP. Maurice Schumann s'alarme.

Extraits

Georges Bidault déclare que les ministres socialistes sont restés solidaires du Gouvernement dans l'élaboration des modalités de la prime. Ils ont été appuyés par M. Daniel Mayer. Mais le Groupe socialiste a repoussé la formule retenue par le Gouvernement et le Comité des 46 a voté le retrait

des ministres par 42 voix sur 43.

Selon le président du Conseil, les socialistes préfèreraient voir à Matignon n'importe quel radical plutôt qu'un MRP.

Donner satisfaction aux socialistes n'aurait pas empêché la rupture qui était préméditée. En outre, les radicaux estimaient qu'accorder satisfaction aux socialistes était un prix trop cher. Ils ont prononcé des menaces au sujet des conventions collectives comme représailles au cas où satisfaction serait donnée aux socialistes.

L'orateur examine ensuite successivement les propositions initiales du Gouvernement sur la prime, la proposition de M. Pineau et enfin sa propre proposition qui a été acceptée.

Parlant du problème politique, l'orateur signale qu'il a toujours fait appel à l'élargissement de la majorité mais jamais à un changement de majorité. Il déclare qu'il reste fidèle à ses principes. Il considère qu'il est possible de poursuivre la politique qui a été faite avec les socialistes sans eux. En tout état de cause, il poursuivra sa tâche jusqu'au bout. En effet, la situation intérieure et extérieure ne permet pas que la France ait un Gouvernement d'expédition des affaires courantes pendant des semaines et des mois.

L'orateur rappelle qu'il a fait voter avec dix scrutins de confiance un budget favorable à la SFIO qui, le lendemain, lui a montré sa gratitude en lui lançant un ultimatum.

En conclusion, l'orateur demande au Groupe de lui renouveler sa confiance pour assumer les responsabilités de l'Etat.

Joseph Dumas déclare que les militants ouvriers MRP ne comprennent pas l'attitude de Bidault. En effet, pour le MRP, le problème de la prime est le plus mauvais point de chute. Nous avons toujours déclaré qu'il fallait éviter la collusion du Parti communiste et de la SFIO. Or, c'est nous qui la recréons aujourd'hui.

L'orateur conclut en demandant quel sera le Gouvernement de demain.

Georges Bidault répond : le même.

Joseph Dumas. - Bon. Sinon, je ne serai plus député.

André Denis. - La prime a été un prétexte pour les socialistes, mais ce prétexte vaut pour le MRP. Les véritables motifs sont sans doute ailleurs, en particulier dans la politique internationale et le politique de l'Union Française. En tout cas, il convient qu'au MRP nous ne nous désolidarisions pas de nos buts et que nous restions ensemble, mais pas pour faire n'importe quoi !

Maurice Schumann. - Les militants MRP ont espéré en notre politique de dissociation du Parti communiste et de la SFIO. Certes, aucune majorité ne doit être érigée en dogme, mais la rupture est intervenue sur un problème social alors que l'unanimité des travailleurs s'est faite pour réclamer des améliorations. Le procès technique des responsabilités de l'événement durera longtemps mais on retiendra en tout cas que la rupture est intervenue sur un problème social. C'est là une défaite morale du MRP.

Georges Bidault. - Non !

Maurice Schumann. - Si, car l'alliance du MRP et de la SFIO visait à reconquérir les masses ouvrières sur les communistes. Que restera-t-il demain de cette grande reconquête ?

La rupture est peut-être venue pour des motifs de politique internationale mais cette politique internationale exige précisément l'isolement du parti communiste. Les pays étrangers l'ont compris, comme les Etats-Unis où le Président Truman est l'élu des syndicalistes américains, comme la Grande-Bretagne où M. Attlee est l'ennemi le plus redoutable des communistes, comme en Italie où M. de Gasperi, assuré d'une majorité absolue, a cependant conservé l'appui socialiste de préférence à l'appui du Parti libéral.

La rupture est-elle venue sur le problème social, oui ! Dans ces conditions, le MRP va-t-il faire voter une loi sur les conventions collectives qui sera réprouvée par tous les syndicalistes ?

Enfin, Bidault déclare qu'il n'y a pas de majorité de rechange, mais comment l'éviter après le départ socialiste ? Est-ce avec ceux qui ont refusé le budget que Bidault pourra poursuivre une politique de courage ? Non, de toute évidence, puisque les conditions de la Droite sont : la diminution des impôts et la destruction de la Sécurité Sociale et des nationalisations.

En conclusion, notre ami Bidault doit conserver son poste, se présenter devant l'Assemblée Nationale. Mais, faut-il qu'il s'y présente avec un Gouvernement remanié au risque de marquer sa résignation à la rupture ? En tout cas, Bidault doit remplacer les partants par des gens qui ont voté le budget. Il doit présenter le bilan de l'action de la majorité avec un programme d'action pour l'avenir, à l'occasion duquel il lancera un appel à tous, y compris ceux qui viennent de partir, pour poursuivre la route en commun. Car la politique ce n'est pas seulement des difficultés que l'on résout avec courage mais c'est aussi un idéal que l'on défend.

Georges Bidault. - La politique est effectivement un idéal que l'on défend et nous en savons quelque chose.

Je suis d'accord avec les conclusions de Maurice Schumann, mais je ne peux admettre que le MRP vienne de subir une défaite : le MRP ne connaît pas d'autres défaites que celles qui lui sont propres. C'est une illusion de croire que l'on peut ramener immédiatement les socialistes dans le Gouvernement. J'ai tout fait pour les retenir. J'ai franchi les quatre cinquièmes du chemin qui me séparait d'eux et ils ont refusé de faire un seul pas vers moi. Même si satisfaction leur avait été donnée, leur départ serait survenu, ils me l'ont avoué.

Je conserve les mêmes buts, mais je dois choisir les moyens : la poursuite du programme MRP ne dépend de la présence de personne. Les socialistes pourront revenir s'ils le veulent mais, pour l'instant ils ont la rage de s'en aller. Si je ne remplaçais pas les partants par des hommes valables, j'en conviens, cela signifierait que je doute de la durée de mon Gouvernement, ce serait une lâcheté.

Je n'ai pas le droit de m'en aller.

Marie-Madelaine Dienesch. - Il faudra expliquer les évènements à nos militants qui sont actuellement très inquiets.

André Colin, secrétaire général du MRP. - L'effort nécessaire sera fait. L'opinion est lassée par les désintégrations internes des Cabinets. Le MRP doit jouer le jeu constitutionnel, c'est-à-dire que Bidault, investi par l'Assemblée, doit poursuivre sa tâche ; sinon, le MRP, que chacun reconnaît loyal et honnête, passera une fois de plus pour velléitaire. Il convient avant tout d'affirmer l'autorité du régime.

Je ne veux pas élargir le débat. Il y a le court terme et le long terme ; aujourd'hui une seule position est possible : maintenir et faire confiance.

François de Menthon. - Je constate l'unanimité des orateurs pour se féliciter que Bidault n'ait pas abandonné son poste.

Francisque Gay. - Parmi les nouveaux ministres, y en aura-t-il qui ont voté contre le budget ?

Georges Bidault. - Je n'ai pas l'intention de me renforcer au détriment de ma dignité.

LUNDI 6 FÉVRIER à 16 heures 15

Georges Bidault : " Je crois au soutien socialiste, mais je crois aussi qu'il ne durera pas autant que les impôts, même les miens. "

Alors qu'il prépare le remaniement de son ministère, Georges Bidault revient devant le Groupe MRP.

Extraits

Georges Bidault. - Je ne poserai à mes camarades aucune condition qu'ils ne puissent accepter au nom de leur honneur. Il est difficile d'accorder les désirs et les objections surtout après une sécession préméditée d'une partie de la majorité. En effet, les partants eux-mêmes prétendent marquer envers les remplaçants des exigences et des exclusives.

En tout cas, il faut assurer au pays un Gouvernement contre les menaces du dehors et du dedans. D'ores et déjà, j'ai décidé de donner le ministère du Travail et un secrétariat d'Etat à l'Intérieur à des membres du Groupe. Je choisirai, en outre, un ou deux sénateurs.

Je dirai à la tribune que tous ceux qui sont disposés à nous aider pour garantir la vie du pays peuvent nous rejoindre. Les difficultés surviendront sur les conventions collectives. A ce sujet, au risque de déplaire, je dirai que nous sommes peut-être allés assez loin. J'ai promis au Conseil de la République un projet de réglementation du droit de grève. J'aimerais que l'Assemblée retienne au moins une partie du texte initial du Gouvernement, faute de quoi le texte ne pourra être voté à la majorité absolue. Ensuite, il faudra envoyer le Parlement en vacances.

Je crois au soutien socialiste, mais je crois aussi qu'il ne durera pas autant que les impôts, même les miens. Il faut prévoir que le chantage politique s'exercera à la fois à droite et à gauche, ce qui promet au Gouvernement une existence animée.

Pour l'avenir, il faut considérer que les socialistes sont partis sur des motifs peut-être graves à leurs yeux. Il n'est pas impossible que les socialistes nous accusent de faire à la fois la politique du Vatican et la politique de l'Allemagne. En tout cas, il semble bien que la décision socialiste ne soit pas étrangère à des influences venues du Parti travailliste. Sans doute, également, les socialistes recherchent-ils à reconquérir une partie des troupes qu'ils ont perdues au profit des communistes. Pour cela malheureusement, ils estiment utile de recreuser un fossé entre ceux qui vont à la messe et ceux qui n'y vont pas. Tous au MRP, nous avons tout fait pour briser cette vieille manie. Nous n'y renoncerons pas. Mais il y a des points limites.

On m'a proposé de ne pas remplacer les ministres socialistes et de chercher à les faire revenir. Je répète que c'est impossible parce que leur décision est définitive. Je n'ai pas à faire pour les socialistes ce que je n'ai pas cherché à faire pour Pflimlin lui-même.

Pour l'avenir, je pense que tout n'est pas perdu si nous avons du courage et de l'obstination.

Rien de notre cause ne sera trahi.

Je suis prêt à poursuivre ma tâche si j'ai votre confiance.

François Reille-Soult (Tarn). - Il faut éviter à tout prix le fossé entre les socialistes et le MRP, sinon nous serons forcés de changer de majorité.

En accordant quelques concessions aux radicaux sur les conventions collectives, n'abandonnons-nous pas une partie de notre doctrine ?

Paul Couston (Vaucluse). - Nous sommes venus à la politique pour éviter la division de la France en deux blocs. Malgré nous, le problème se repose aujourd'hui. Notre politique c'est l'application d'une mystique. Je refuse personnellement de les séparer. Si je dois un jour abandonner mon mandat, je resterai de la famille. Mais je crois qu'il y a des difficultés que je ne pourrai résoudre qu'en m'en allant...

Abbé Pierre Grouès (Meurthe-et-Moselle). - L'élargisse-ment à droite de la majorité est inévitable puisque la politique d'un Gouvernement est la moyenne des politiques de ceux qui le composent.

Les militants sont stupéfaits de cet événement et de la raison qui l'a provoqué. Si les socialistes voulaient partir coûte que coûte, il fallait les faire partir sur autre chose !

Mieux vaut une dissolution qu'un virage du MRP sur la droite.

Maurice Schumann. - Je remercie Bidault de sa franchise. Je suis sûr de toutes ses intentions mais je constate avec émotion qu'il prévoit la possibilité d'un renversement des alliances.

Si la rupture socialiste persiste, la SFIO passera peu à peu dans l'opposition ouverte et l'on aboutira à un renversement de la majorité, peut-être au prix de la loi électorale et c'est précisément une loi électorale nouvelle qui permettra la renaissance de deux blocs ennemis.

Il convient donc d'augmenter toutes les chances qui nous restent de ramener la SFIO dans le Gouvernement, sinon ces chances s'amenuiseront sans cesse et nous verrons les forces spirituelles à nouveau prisonnières du bloc de droite, comme cela est malheureusement vrai pour les pays européens autres que la France. Faudra-t-il que cette régression se reproduise malgré le MRP, malgré sa promesse ?

Le communisme est bientôt totalement isolé dans le monde. Notre devoir est de réintégrer le maximum de travailleurs dans l'Etat et dans la République. Or, comment ces travailleurs garderont-ils patience si nous marchons avec les adversaires de la Sécurité Sociale, de la démocratie sociale, du syndicalisme ?

Je fais confiance à Bidault pour retenir ces vérités qu'il reconnaît, j'en suis sûr.

Pierre-Henri Teitgen. - Nous sommes dans une situation de fait qui nous a été imposée. Aujourd'hui, Bidault doit faire un Gouvernement, et personne ne le conteste. Bidault ne choisira que des hommes qui ont été avec nous dans les moments difficiles : c'est une garantie de fidélité au MRP.

Pour l'avenir, bien entendu, il existe une menace de fléchissement vers la droite. Mais si nous sommes sûrs de notre volonté de ne pas nous laisser entraîner, il est inutile aujourd'hui d'aller clamer en public nos exclusives.

Georges Bidault. - Je tiens à préciser que je n'ai pas parlé de majorité de rechange. J'ai dit : il faut sauver le pays avec les moyens que nous possédons. Pour la suite, nous verrons.

Il ne faut pas faire à force d'intransigeance le jeu de nos adversaires.

Quant à ma fidélité au MRP, le seul fait de poser la question me cause une grande douleur.

On a dit que la droite me faisait " risette ". Je vous renvoie simplement à " L'Époque " et au " Rassemblement " *(journaux de la droite et des gaullistes)*.

Je veux jouer le jeu de la Constitution et de la République. En trois mois, mon Gouvernement a résolu des problèmes très importants : le budget, le Vietnam, les conventions collectives et les scandales (1) dont le MRP est à l'abri.

Je sais que les problèmes de majorité sont moins sacrés que les problèmes de doctrine, mais l'essentiel est de sauver le pays.

La nouvelle composition du Gouvernement Bidault

Le départ des ministres socialistes entraînent un remaniement ministériel que Georges Bidault effectue en trois étapes, les 7, 14 et 17 février 1950.

Paul Bacon succède au socialiste Pierre Ségelle comme ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Robert Prigent devient secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil à la place du socialiste Jean Biondi.

Le radical Henri Queuille, vice-président du Conseil, devient au surplus ministre de l'Intérieur ; il succède Place Beauvau à Jules Moch.

André Colin est nommé secrétaire d'Etat à l'Intérieur, à la place de Jean Meunier, socialiste.

Le socialiste Max Lejeune quitte le secrétariat d'Etat aux Forces Armées ; **Jean Raymond-Laurent** est nommé secrétaire d'Etat à la Marine.

Comme ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, le socialiste Christian Pineau cède la place à l'Indépendant Jacques Chastellain (qui était précédemment sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande).

Jean-Marie Louvel devient ministre de l'Industrie et du Commerce, en remplacement du socialiste Robert Lacoste.

Le socialiste Georges Gorse quitte le sous-secrétariat d'Etat à la France d'outre-mer.

Comme ministre des PTT, le socialiste Eugène Thomas cède la place au radical Charles Brune.

Ainsi le Gouvernement compte 15 membres du MRP, pour la première fois. Ce sera aussi la dernière.

DU 7 AU 27 FÉVRIER

Bidault présente son gouvernement remanié à l'Assemblée. Les députés socialistes quittent la majorité sans passer dans l'opposition... en attendant de revenir dans la majorité le 8 mars.

Le Journal Officiel publie le 7 février un arrêté créant une nouvelle prime exceptionnelle due par toutes les entreprises industrielles et commerciales aux salariés ; elle s'élève à 3.000 francs pour tous les salariés ayant reçu en janvier 1950 un salaire brut égal ou inférieur à 14.000 francs ; pour ceux qui ont touché entre 14.000 et 18.000 francs, elle est égale aux trois quarts de la différence en 18.000 et leur salaire. Le versement de la prime se fera en un, deux ou trois mois.

Au Palais-Bourbon, où il est interpellé par Paul Reynaud sur la nouvelle composition de son Gouvernement, Georges Bidault déclare : « Le programme du Gouvernement est celui que vous avez approuvé. » (dans le scrutin d'investiture le 27 octobre 1949).

Au nom du Groupe socialiste, René Schmitt, député de la Manche, déclare que le décret sur la prime ne donnant pas satisfaction à son parti, ses amis s'abstiendront dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance signé par François de Menthon et le radical Delcos.

La confiance est accordée par 230 voix contre 186.

Ont voté pour : 148 MRP sur 149 (Robert Prigent, président de séance, n'a pas pris part au vote), 36 radicaux, 13 UDSR, 8 UDI, 12 IOM, 10 Indépendants, 3 non inscrits.

Ont voté contre : les communistes, les progressistes, le RDA, le MTLD (algériens).

Se sont abstenus : les 98 socialistes, 2 non inscrits, 2 IOM, 14 Indépendants, 10 radicaux, les 6 RPF et les 6 ADS, 17 Paysans, 29 PRL.

Une partie de la droite et les gaullistes n'ont pas joué la crise ministérielle...

Le 8 février, on vote au Palais-Bourbon, en seconde lecture, le projet de loi relatif aux conventions collectives : la majorité est celle de l'ancien tripartisme : MRP, SFIO, PC.

Conséquence prévue d'avance : tous les syndicats réclament l'ouverture immédiate de discussions en vue d'une augmentation des salaires. Des grèves éclatent à EDF, à GDF, dans les arsenaux, dans l'industrie automobile, chez les fonctionnaires, dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais, à la SNCF (deux heures seulement)... Le 21, le mouvement va gagner Renault et la métallurgie.

La reconstitution possible de la majorité de Troisième Force tient une grande place dans les préoccupations des députés MRP :

- En séance publique, le 7 février, **Maurice Schumann** regrette de voir se distendre les liens entre le MRP et la SFIO ;
- Le 8 février, à la réunion du Groupe, **Henri Meck** (Bas-Rhin) demande au Bureau de prévoir un grand débat au sein du groupe réuni au complet, sur la politique générale. A son avis, il faut éclaircir la situation politique, renforcer la majorité soit par un retour des socialistes, soit par un élargissement, ou alors provoquer la dissolution de l'Assemblée Nationale.

- Le 10 février, l'Assemblée suspend ses travaux jusqu'au 21.
- Le 11 février, le président de la République promulgue la loi sur les conventions collectives, qui est en grande partie une œuvre du MRP.
- Ce 21 février, sous la présidence de **Francine Lefebvre, Pierre-Henri Teitgen**, ministre d'Etat, fait devant le Groupe MRP une communication sur « l'affaire des généraux » (Revers et Mast). Sur cette affaire, une commission d'enquête parlementaire est en place depuis la fin de janvier ; parmi ses rapporteurs, Eugène Delahoutre (Oise) va y jouer un rôle très important.

Lors de cette réunion du Groupe, **Jean-Jacques Juglas** (Seine) insiste pour que Bidault soit prévenu qu'il est nécessaire de faire un nouvel effort financier en faveur des **anciens combattants**. **Roger Devémy** (Saône-et-Loire) l'appuie et demande qu'on mette en garde Bidault contre la politique du laisser-aller de Louis Jacquinot, le ministre, en prévision du débat qui doit avoir lieu le 10 mars.

(1) L'affaire du Général Revers

28 FÉVRIER, 1er ET 2 MARS

Comment réprimer les actes de sabotage contre le matériel militaire : le Groupe MRP se divise profondément dans le débat.

Au début de février, le Parti communiste et ses satellites relancent « la campagne pour la paix », tandis que la CGT s'applique à développer partout des mouvements de grèves. Il en résulte une agitation politico-syndicale qui déborde largement le cadre habituel des revendications sociales.

Ainsi des grèves éclatent-elles (voir « L'Année Politique 1950» page 35) dans les arsenaux à Lorient, Brest, Toulon ; chez les dockers à Dunkerque, le 1er février, à Marseille le 7 ; dans plusieurs villes, des incidents violents mettent aux prises manifestants et service d'ordre ; le 12 à Toulon, des centaines d'hommes armés de manches de pioche assaillent les CRS ; à Nice, le 14, 2000 hommes forcent un barrage de police et font tomber dans le bassin du port du matériel militaire ; à Grenoble, un canon de 75 est basculé de la plate-forme d'un wagon ; le 27, près de la caserne de Clignancourt à Paris, 1500 manifestants se heurtent à la police contre le départ de soldats pour l'Indochine. Et l'on attend la livraison de matériel militaire dans les ports...

Dans la nuit du 15 au 16 février, le Conseil des ministres prend une série de mesures pour assurer le fonctionnement des services essentiels.

Mais ce n'est pas suffisant pour contenir l'offensive de l'extrême gauche contre l'Etat.

Il existe bien dans le Code pénal un article (le 76) qui oblige le ministère public à requérir la peine de mort contre les saboteurs. Mais, précisément, en raison de la gravité de cette peine, qui pourrait frapper des salariés entraînés par des meneurs communistes ou cégétistes, les parquets hésitent à appliquer l'article 76. Solution ? Diminuer les pénalités prévues de façon à parvenir à une répression effective du sabotage.

C'est la solution retenue le 22 févier par le Conseil des ministres, qui adopte deux projets de loi : l'un vise les opérations de sabotage et aggrave les sanctions prévues pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat » tout en remplaçant la peine de mort par la réclusion pour les actes de sabotage ; l'autre concerne les délits de presse et les excitations à la violence.

La discussion du premier de ces projets commence au Groupe MRP le mardi 28 février à 14 heures, sous la présidence de **Marcel Poimboeuf** (Vosges).

Bertrand Chautard (Ardèche), responsable de l'atelier Justice, expose le projet et déclare qu'il faut le voter d'urgence faute de quoi le Gouvernement serait placé dans une situation ridicule...

André Colin note que la police hésite à saisir les journaux, parce que, si elle prononce cette saisie en application de l'article 76 du Code pénal, le ministère public ne peut que réclamer la peine de mort et, dans le cas contraire, les pouvoirs publics peuvent être contraints par le Tribunal à verser des dommages et intérêts.

En outre, comment les tribunaux pourraient-ils condamner les faits eux-mêmes quand les pouvoirs publics ne condamnent même pas l'incitation à ces faits ?

Joseph Dumas (Seine) pense que le texte est inopportun et qu'il le restera tant que l'atmosphère sociale ne sera pas modifiée. L'occupation des usines par la troupe provoque de l'excitation chez les ouvriers qui se traduit par l'unité d'action.

Joannès Charpin (Rhône) fait remarquer qu'il ne s'agit en aucune manière de la discussion des salaires.

Francine Lefebvre (Seine) demande si la loi vise les « lampistes » ou les meneurs. C'est là l'éternelle question ?

François Reille-Soult (Tarn) estime que le Parti communiste cherche à confondre la grève professionnelle avec le sabotage de la défense nationale. A son avis, le Gouvernement ne peut l'accepter et doit sanctionner le sabotage.

Il ajoute qu'il faut procéder à des contacts avec tous les groupes de la majorité pour que cette loi soit votée par tous les groupes à l'exclusion des communistes.

Pierre Truffaut (Charente Maritime) est d'accord sur le fond du texte mais le croit inopportun parce que, dit-il, le Parti communiste fera croire aux masses ouvrières que cette loi est dirigée contre toutes les revendications des travailleurs. Selon l'orateur, le Gouvernement est suffisamment armé. A son avis, voter le texte serait commettre une faute psychologique grave.

Bertrand Chautard répond qu'au contraire cette loi est opportune parce qu'elle permettra d'éviter la confusion entre les revendications professionnelles et le sabotage.

Consulté, le Groupe se prononce en faveur de l'urgence par 13 voix contre 5.

André Colin répond à Truffaut que le Gouvernement n'est pas suffisamment armé ou plutôt qu'il l'est trop : il répète que le Gouvernement ne peut pas moralement requérir la peine de mort contre les humbles exécutants des ordres des meneurs de la CGT. De plus, il ne s'agit pas de répression ouvrière, mais il s'agit de permettre au Gouvernement de frapper ceux qui incitent aux attentats.

Cette loi est très différente des lois votées en 1947 sous le Gouvernement Schuman. Il ne s'agit en aucune façon, en effet, des problèmes du travail mais uniquement des problèmes de la défense nationale.

L'abbé Albert Gau (Aude), qui revient des usines Morane à Tarbes, déclare qu'il a assisté à une renaissance du patronat de combat, qui commet de nombreuses inégalités, laissées sans sanction.

Paul Boulet (Hérault) estime que nous ne pouvons nous attaquer aux attentats contre la défense nationale par le biais. A son avis, il faut dissoudre le Parti communiste si l'on estime que son action constitue une trahison, mais, en tout cas, on ne peut voter un texte qui permettra d'arrêter qui que ce soit. C'est, selon lui, une loi d'exception, indigne de la Quatrième République.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin) défend le texte. Il fait valoir que la peine prévue, celle de la réclusion, aboutit à faire comparaître les délinquants devant la Cour d'assises qui, contrairement au Tribunal correctionnel, accepte des considérations extra-judiciaires pour apprécier le délit.

En outre, la forme vague du 2e alinéa permet précisément au jury de peser la faute et éventuellement d'acquitter l'inculpé.

Sur la question de l'opportunité, il estime que ce n'est pas servir les travailleurs que de les confondre avec les traîtres.

François Reille-Soult précise sa pensée : il faut prendre garde à obtenir l'accord des socialistes, sinon ils seront rejetés définitivement dans l'opposition.

André Denis (Dordogne) concède que l'on peut étudier ce texte en période de calme. Mais il rappelle que les juristes du Groupe eux-mêmes ont condamné les lois de circonstance.

Jacques Fonlupt-Espéraber l'interrompt pour lui faire remarquer que les juristes n'ont condamné que les lois individuelles.

André Denis pense que le Gouvernement veut se faire couvrir dans sa répression par le Parlement. Mais, à son avis, l'ouverture même du débat en séance publique, c'est l'appel à l'émeute.

Pour les travailleurs, qu'on le veuille ou non, cette loi sera une loi de répression ouvrière.

André Colin répète que le texte ne s'applique en aucune façon aux conflits sociaux.

Selon l'orateur, la nation, y compris la classe ouvrière, ne comprendrait pas que le Gouvernement reste désarmé pour assurer la sauvegarde de la défense nationale. De plus, il n'est pas utile véritablement de donner des arguments supplémentaires à la réaction. Ce texte doit protéger la classe ouvrière comme elle doit protéger la nation. Il faut se méfier

de ne pas nous laisser abuser par une propagande qui ne vise pas au bien-être de la classe ouvrière.

Le Groupe décide de poursuivre le débat le lendemain.

Suite du débat à la réunion du 1er mars à 17 heures 30 avec la participation de Georges Bidault

L'abbé Albert Gau déclare que le climat actuel est un climat de justes revendications ouvrières. Ces revendications se heurtent à un patronat de combat, qui refuse le dialogue et qui apparaît aux ouvriers comme soutenu par le Gouvernement. Par suite, le Parti communiste aura bientôt derrière lui toute la classe ouvrière.

Rappelant les paroles de Georges Bidault selon lesquelles l'ordre ne doit pas être maintenu aux dépens de la justice, il estime que le Gouvernement ne prend que des mesures d'ordre et aucune mesure de justice, ce qui permettra au Parti communiste de faire croire à tous les travailleurs que le projet gouvernemental est un texte de répression ouvrière.

Paul Guilbert (Manche) fait remarquer que les dockers de Cherbourg ne demandent qu'à travailler.

François Reille-Soult estime que la force d'un Gouvernement s'exprime moins par des textes nouveaux que par l'autorité dont il fait preuve à l'égard de ses fonctionnaires.

Il ajoute que si les socialistes s'abstiennent sur ce texte, il sera voté par une majorité de droite et les socialistes seront tentés de rejoindre les communistes dans l'opposition.

Jean Catrice (Nord) estime qu'il est possible d'accorder des hausses de salaires plus importantes que celles qui ont été envisagées jusqu'ici. Il estime, en effet, qu'à l'heure actuelle les menaces d'inflation sont moins grandes que les menaces de difficultés économiques provenant d'un manque du pouvoir d'achat et du manque de crédits.

Joseph Dumas (Seine), rappelant que notre mission est de lutter contre le communisme en nous appuyant sur les travailleurs, craint que l'attitude du Gouvernement ne provoque une réaction violente chez tous les travailleurs, qui se traduira par l'unité d'action contre la majorité gouvernementale et, en particulier, contre le MRP.

En tout cas, si le MRP vote ce texte sans l'appui des socialistes, il fera un beau cadeau à la SFIO en lui permettant d'apparaître comme le seul parti non communiste hostile à la répression ouvrière.

L'orateur regrette en terminant que le texte n'ait pas été soumis à l'examen du Groupe avant son dépôt.

Edouard Moisan pense qu'il faut faire preuve à la fois de fermeté et de prudence. Il estime que nous avons fait preuve de fermeté en votant l'urgence, mais il invite le Groupe à faire preuve de prudence dans l'élaboration du texte.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) témoigne qu'au cours des évènements de Tarbes, le préfet a agi dans la légalité et avec souplesse et prudence.

Georges Bidault invite les orateurs qui ont critiqué le Gouvernement à faire la distinction nécessaire entre les grèves professionnelles et le sabotage de la défense nationale.

Il déclare que, contrairement à ce que l'on dit, le Gouvernement ne soutient pas le patronat. Il signale que les mesure d'ordre prises dans les usines frappées par la grève ont été exécutées sans aucun incident. Ces mesures étaient nécessaires pour assurer le calme.

L'orateur ajoute qu'il n'ignore ni ne calomnie le sentiment ardent d'unité ouvrière qui se manifeste à l'heure actuelle.

Il estime que les affaires de psychologie ouvrière sont beaucoup plus complexes qu'on ne l'imagine. Il cite le cas de la CFTC, qui s'est prononcée contre l'amnistie aux mineurs parce qu'elle craignait que les délégués de la CGT, qui avaient commis à l'égard de certains travailleurs des violences inadmissibles, ne puissent recommencer leur agitation.

Répondant spécialement à Dumas, il lui demande ce que le Groupe aurait pensé d'un président du Conseil socialiste soumettant un avant-projet gouvernemental au Groupe socialiste.

Passant à l'examen du problème du sabotage, le président du Conseil déclare que des groupes d'hommes organisent des sabotages de matériel militaire, qu'il soit destiné à l'Indochine ou à n'importe quel autre territoire de l'Union Française. Il ne s'agit en aucune manière d'une guerre sociale mais d'une guerre étrangère conduite sur le sol national par des agents d'une entreprise de conquête mondiale.

Il indique qu'un seul Français a participé aux incidents de Saint-Etienne, tous les autres agitateurs étant des étrangers. A Saint-Etienne-des-Corps, le matériel a été jeté à bas des wagons par des agitateurs dont aucun n'était cheminot.

A ceux qui parlent de misère ouvrière, l'orateur rappelle que le Gouvernement avait prévu dans son budget cent milliards de subventions dont la plus grande partie lui a été refusée par l'Assemblée.

En ce qui concerne les hausses de salaires, il signale à Catrice que toute hausse importante dans les entreprises nationales comporterait inévitablement la hausse du charbon, du gaz, de l'électricité et des transports.

En ce qui concerne le crédit, il rappelle qu'il est possible de le desserrer à la condition que le terrain soit solide. Or, nous nous trouvons précisément dans une période d'évolution.

Enfin, à ceux qui accusent le Gouvernement d'être hostile à des mesures sociales, il rappelle que le Gouvernement socialiste de Grande-Bretagne se refuse à toute augmentation de salaires.

Revenant au problème du sabotage, il demande quel est le pays au monde qui trouverait normal que l'on détruise son matériel militaire impunément.

Il déclare que le Gouvernement français a, comme tous les gouvernements dans le monde, le devoir impérieux d'assurer la liberté de la Nation. Il rappelle que le budget militaire de l'URSS s'élève à 6.478 milliards, soit 15 fois celui de la France. On ne peut pas prétendre, dans ces conditions, que la sécurité de la France est assurée sans qu'elle ait besoin d'organiser sa défense nationale.

Le Code pénal prévoit une seule pénalité pour les saboteurs de matériel : c'est la peine de mort, ce qui a pour conséquence que les tribunaux hésitent à poursuivre les délinquants. Le texte du Gouvernement est un texte d'atténuation et de restriction.

En outre, ce texte permet de distinguer entre les simples exécutants et les incitateurs véritablement responsables.

Certes, il est important d'obtenir sur ce texte une majorité large, mais il ne peut pas être question de l'abandonner sous prétexte que l'on n'est pas assuré d'obtenir cette majorité large ; le Gouvernement ne peut faire que son devoir.

A ceux qui parlent de guerre impérialiste et de loi d'exception, le président du Conseil rappelle que les hommes du MRP n'ont pas changé mais que ce sont les hommes du Parti communiste qui ont dévoilé leurs véritables intentions et, d'ores et déjà, sont passés à l'action en se mettant aux ordres d'une puissance étrangère.

Pour tous les hommes libres de France, il n'y a donc que le devoir d'assurer la défense du pays ; c'est ce que demande le Gouvernement à l'Assemblée.

André Denis accepte que l'Etat se défende contre ses ennemis à la condition que cet Etat soit capable d'obtenir la

confiance des travailleurs. Or, aujourd'hui, un certain nombre d'ouvriers, non communistes, perdent confiance dans le Gouvernement. Cette loi ne va-t-elle pas les jeter définitivement dans les bras des communistes ? Il vaudrait mieux résoudre le problème social d'abord.

Georges Bidault répond que l'Etat défend la Nation, c'est-à-dire tout le monde et, en particulier, tous les citoyens qui sont dans l'opposition, en demandant le vote de cette loi. Le Gouvernement entend garantir la liberté de la Nation, c'est-à-dire aussi bien la liberté des ouvriers que celle des autres.

Quant à l'opportunité, il suffit de dire que ce n'est pas le Gouvernement qui a choisi l'heure mais bien les agents d'une entreprise de violence, qui ont publiquement proclamé que désormais la France serait privée des moyens matériels de se défendre.

A la réunion du 2 mars à 14 heures

Un remède miracle : le contre-projet Dominjon

A cette réunion, Pierre Dominjon, député MRP de l'Ain, présente un contre-projet au projet gouvernemental ; son originalité est d'énumérer de façon précise les délits qui seront passibles de la réclusion ; il est accueilli aussitôt avec un grand intérêt au Palais-Bourbon ; et c'est ce texte qui sera voté au terme de la discussion parlementaire par une large majorité comprenant les socialistes. Le voici (modification de l'article 76 du Code pénal) :

En temps de paix, sera puni de la réclusion tout Français ou étranger qui se sera rendu coupable :

a) De malfaçon volontaire dans la fabrication de matériel de guerre lorsque cette malfaçon ne sera pas de nature à provoquer un accident ;

b) De détérioration ou destruction volontaire de matériel ou fournitures destinés à la défense nationale ou utilisés pour elle ;

c) D'entraves violentes à la circulation de ces matériels ;

d) De participation en connaissance de cause à une entreprise de démoralisation de l'armée ayant pour objet de nuire à la défense nationale.

Est également punie à la réclusion la participation volontaire à une action commise en bande et à force ouverte ayant eu pour but et pour résultat l'un des crimes prévus aux paragraphes a), b), c) du présent article, ainsi que la préparation de ladite action.

Pierre Dominjon déclare que tout le monde sera capable de comprendre ce texte, ce qui présente un grand intérêt politique et psychologique. De plus, en limitant les délits et en les définissant, il permet au Gouvernement d'atteindre exactement son but.

Jacques Fonlupt-Espéraber présente un certain nombre de remarques juridiques d'où il apparaît que, techniquement, aussi bien le texte Dominjon que le texte gouvernemental n'apportent rien de nouveau à la législation existante.

Pierre Dominjon prétend au contraire que le texte vise de façon plus large les malfaçons quels qu'en soient le résultat et le but. En outre, la peine prévue est la réclusion.

Jacques Fonlupt-Espéraber le reconnaît mais estime que certaines parties du texte sont plus sévères que la législation existante. En particulier, on ne précise pas les moyens de provocation. L'orateur se demande s'il n'aurait pas été plus simple de déclarer qu'en temps de paix la peine est celle de la réclusion.

François Reille-Soult félicite Dominjon d'avoir établi un texte plus clair et par suite moins équivoque, mais il pose à nouveau le problème de la majorité susceptible de voter le texte. Il estime qu'une chute du Gouvernement sur ce sujet aurait des conséquences incalculables. L'orateur demande donc que le Groupe donne mandat à son Bureau de mettre les socialistes au pied du mur et de les inviter à préparer un texte en collaboration avec le MRP.

François de Menthon répond que c'est effectivement le désir du Bureau. Dans l'après-midi une entrevue aura lieu avec M. Minjoz à cet effet.

Charles d'Aragon (Hautes-Pyrénées) demande s'il y a une manœuvre socialiste. Il s'inquiète de savoir si le Gouvernement a bien mesuré sa position morale au cas où il ne recevrait l'appui que de la droite et d'une partie seulement du MRP.

Germaines Peyroles (Seine-et-Oise) déclare qu'en l'occurrence elle ne s'interroge ni sur le Gouvernement ni sur la majorité mais sur la liberté des Français. A son avis, une seule chose doit être considérée : défendre la patrie en danger.

Paul Boulet (Hérault) voit dans le texte moins une atténuation de la peine qu'un élargissement de son application. Pour lui, c'est une loi d'exception très dangereuse.

André Denis (Dordogne) estime que le texte Dominjon est supérieur dans sa rédaction mais, par contre, plus dangereux que le texte gouvernemental. Il ajoute que l'on n'a pas répondu à sa question sur l'opportunité. Il remarque que Bidault a déclaré qu'après le vote de ce texte, on pourrait plus facilement résoudre le problème social. Il répète que c'est le processus inverse qui lui paraît le plus souhaitable.

Charles Barangé (Maine-et-Loire) fait remarquer que si le texte avait été présenté par M. Jules Moch les socialistes l'auraient voté sans hésitation.

Francine Lefebvre (Seine) croit que de nombreux socialistes sont prêts à se rallier à un texte qui ne présenterait pas de confusion.

André Colin, reprenant l'argumentation de Germaine Peyroles, estime que le MRP doit se définir par rapport à lui-même et non par rapport à l'attitude des autres.

Il pense que tous les parlementaires qui ont voté le Pacte Atlantique et par là-même le pacte d'assistance militaire, ne peuvent pas refuser un texte nécessaire pour déjouer le complot communiste contre l'Etat.

En outre, l'orateur fait remarquer que notre volonté de réaliser la justice sociale sera encore moins comprise par les éléments de droite si nous hésitons à prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la liberté.

Enfin, ce texte nécessaire, on l'a dit à plusieurs reprises, pourra amener les parquets à plus de vigilance. Si rien n'est fait, la confusion de grèves politiques et professionnelles sera facilitée.

Joseph Dumas craint que des députés MRP ne souhaitent la rupture définitive avec les socialistes. Il prétend que la classe ouvrière a perdu confiance dans le MRP.

Paul Coste-Floret (Hérault) estime le dépôt du projet inopportun, mais il ajoute que cet un fait et qu'il n'y a plus à y revenir.

Au sujet du contenu du texte, il eût mieux valu, selon l'orateur, ne pas changer la qualification des délits mais simplement instituer, par exemple, des circonstances très atténuantes comme il en existe dans certains pays étrangers.

Enfin, une fois un texte transactionnel trouvé, il ne doit y avoir aucune hésitation pour le voter, de la part d'un parti qui se réclame des institutions libres.

Edouard Moisan pense que le texte est précisément opportun puisqu'il permet d'atténuer la peine.

Faisant allusion à certaines paroles d'orateurs précédents, il déclare que la distinction entre droite et gauche est purement artificielle et que lui, personnellement, se considère plus à gauche que Madame Braun ou Pierre Cot et que beaucoup de socialistes.

Enfin, il n'est pas vrai, selon l'orateur, que tous les travailleurs français croient que ce texte est un texte de répression ouvrière.

François Reille-Soult insiste de nouveau pour que l'on obtienne le vote des socialistes. Se référant aux déclarations précédentes, il fait valoir la gravité d'une chute du Gouvernement sur ce sujet.

Fernand Bouxom pense que ce texte est nécessaire. Sans lui, en effet, le parti communiste a des chances de réussir dans son entreprise de sabotage de la défense nationale. Ce serait alors la faute du Gouvernement et du MRP d'avoir fait perdre à la France ses libertés.

François de Menthon propose au Groupe les conclusions suivantes :

1°- Le Groupe préfère le texte Dominjon au texte gouvernemental ;

2°- Le Groupe invite son Bureau à perfectionner ce texte afin d'obtenir l'accord des socialistes.

Le Groupe adopte ces conclusions à l'unanimité.

A la demande de Roger Devémy, Georges Bidault fait porter de 3,6 milliards à 7,6 milliards de francs les crédits ouverts en 1950 pour les anciens combattants et victimes de guerre.

En dépit de l'agitation que provoque la discussion du projet relatif à la répression des actes de sabotage, **François de Menthon**, président du Groupe, maintient à l'ordre du jour de la réunion du 28 février le problème des pensions allouées aux anciens combattants et victimes de la guerre.

Roger Devémy, dont la compétence dans ce domaine est reconnue de toute l'Assemblée, fait donc son exposé à la fin de cette réunion.

Roger Devémy. – Ces problèmes sont trop méconnus, alors que de véritables scandales se produisent dans ce domaine.

Une loi de 1928 fixe la pension de veuve de guerre à la moitié de la pension de l'invalide à 100%. Or, à l'heure actuelle, la pension de veuve de guerre est de 29.000 francs, c'est-à-dire inférieure de 45% au montant légal. Par contre, une loi de 1949 fixe la pension de veuve d'un mutilé du travail à 45.000 francs. Il y a évidemment entre la veuve de guerre et la veuve de mutilé du travail une injustice flagrante. La veuve de guerre devrait toucher au minimum 42.000 francs.

Quant aux pensions d'invalidité, elles doivent être, en théorie, calculées par référence à une catégorie de fonctionnaires. En fait, en 1937, la pension de mutilé à 100% était rattachée au salaire d'un huissier de première classe, soit 12.000 francs par an, et en décembre 1949, la pension de mutilé à 100% était en retard par rapport au salaire de l'huissier de première classe, de 43%.

L'atelier Finances avait prévu 10 milliards de supplément à consacrer aux victimes de guerre. Il n'a pas été suivi en raison de l'opposition de la droite, des radicaux et des communistes.

Grâce aux demandes nombreuses qui ont été faites auprès de Georges Bidault, le Gouvernement a déposé une lettre rectificative prévoyant 4 milliards supplémentaires qui s'ajouteront aux 3 milliards 600 millions prévus. Le plafond des crédits n'est cependant pas encore connu, le Gouvernement attendant le vote des lois de développement pour en préciser le montant.

Au sujet des prisonniers, un décret, paru il y a un mois, règle de façon satisfaisante le problème de la carte du combattant. Au sujet du pécule du prisonnier, quelque chose a été fait qui donne en partie satisfaction. Il reste à régler le problème des soldes et des marks.

Dans le courant de février

Le Bureau du Groupe, réuni le 1er février, décide de demander au Bureau national du MRP l'exclusion du Mouvement d'**André Lescorat**, député du Lot-et-Garonne. Motif : a voté avec l'opposition tout au long du débat budgétaire.

Dans les jours précédents, le Bureau du Groupe a reçu la démission de **Paul Caron,** député du Pas-de-Calais, qui l'explique par des divergences avec la politique générale du MRP et son amertume pour ne pas avoir été désigné comme membre de la Commission de l'Agriculture.

Le 16 février, le Groupe MRP reçoit **Gabriel Valay**, nommé par Bidault **ministre de l'Agriculture** après la démission de Pierre Pflimlin, qui a troublé profondément, on s'en doute, le monde agricole.

Le nouveau ministre expose qu'il a amené le Gouvernement à confirmer, comme orientation de sa politique agricole, les principes du développement de la production et des exportations ainsi que la garantie des prix.

Il précise qu'il a obtenu du Conseil des ministres des mesures entraînant une diminution du prix des engrais et du prix des carburants utilisés par les agriculteurs.

Il traite du problème de la betterave qui a provoqué la démission de Pflimlin. En avril 1950, les stocks d'alcool s'élèveront à 3.200.000 hectolitres. Pour assurer leur écoulement, Valay a proposé aux professionnels de la betterave, du sucre et de l'alcool, de réduire les ensemencements, d'augmenter la production de sucre et de diminuer la distillation.

Il note que l'Allemagne est disposée à recevoir avant le 1er juillet pour 30 milliards de francs de produits agricoles français.

Il souhaite une meilleure organisation des exportateurs agricoles français, qui doivent s'attacher à normaliser les cours de leurs produits afin d'assurer à leurs clients des livraisons continues, à des prix non supérieurs aux prix mondiaux.

Le 23 février, l'Assemblée adopte le rapport de **Solange Lamblin** (Seine) sur trois propositions de résolution (dont celle de **Raymond Cayol** (Bouches-du-Rhône), invitant le Gouvernement à faire bénéficier les étudiants de l'Université de Paris d'une réduction de 50% sur les transports en commun dans la région parisienne).

VENDREDI 3 MARS

Dans la salle des séances de l'Assemblée Nationale, une meute de députés communistes piétine François de Menthon

A l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale pour l'après-midi, le projet de loi relatif à la répression des actes de sabotage.

Le matin, les députés communistes prolongent le débat sur un projet concernant l'élection des conseils d'administration des caisses de Sécurité Sociale.

A 15 heures, Marcel Roclore (Indépendant, Côte-d'Or), qui préside la séance, annonce l'ouverture du scrutin sur l'ensemble de ce projet. Aussitôt, deux députés communistes, Gérard Duprat (Lot-et-Garonne) et Arthur Musmeaux (Nord) escaladent la tribune et s'y installent, défiant l'Assemblée. Marcel Roclore suspend la séance et fait appeler Edouard Herriot...

Mais les cent députés communistes qui sont présents dans l'hémicycle partent à l'assaut des bancs occupés par quelques députés MRP et frappent leurs collègues avec brutalité. François de Menthon est jeté à terre et piétiné...

Edouard Herriot annonce la reprise de la séance et demande à Gérard Duprat de quitter la tribune. Peine perdue. Le Président réunit le Bureau et rapporte la décision en séance : censure et exclusion temporaire contre le député communiste. L'Assemblée vote la censure. Gérard Duprat reste à la tribune. Herriot fait appel à la Garde République. Un officier, qui a plusieurs dizaines de gardes en armes derrière lui, entre en séance, salue et prononce les trois sommations réglementaires. Les gardes, calmes mais fermes, empoignent les députés communistes, les traînent sur le sol au besoin, en déplacent quelques uns comme de gros colis postaux ; en un quart d'heure l'hémicycle est vidé.

Ces évènements sont relatés dans le Bulletin d'information du Groupe (1950 – n°22) de la manière suivante :

Plus de cent députés communistes sont partis hier à l'attaque des bancs de la Salle des Séances occupés par les députés MRP, avec une sauvagerie digne des miliciens de Darnand. Plusieurs de nos amis ont été atteints par les coups de cette meute déchaînée. Plusieurs d'entre eux répondirent avec vigueur à cette odieuse agression. Mais le président François de Menthon, qui tentait d'un geste pacifique de protéger Paul Hutin-Degrèes, fut brutalement renversé par cinq ou six énergumènes arrivés derrière lui et lâchement piétiné.

Le Président souffre de sérieuses contusions dans la poitrine et aux jambes.

Le Bureau du Groupe a établi en fin d'après-midi une motion qui a été publiée dans la presse :

« Le Groupe parlementaire du Mouvement Républicain Populaire, flétrissant l'odieuse agression dont M. François de Menthon a été victime de la part d'un groupe de députés communistes qui l'ont sauvagement frappé comme l'avaient fait, en 1941, les collaborateurs de l'Allemagne hitlérienne, adresse à son Président le témoignage de son affectueux attachement et invite tous les démocrates à s'unir autour du Gouvernement de la République contre la menace que fait poser sur les libertés publiques un parti totalitaire au service d'une cause étrangère à la Nation. »

Les membres du Groupe alors présents en séance ont regretté –pour le moins –, l'absence de trop nombreux députés MRP dont aucun cependant ne pouvait ignorer que le débat serait extrêmement mouvementé.

Répression des actes de sabotage du matériel militaire : en posant la question de confiance, Bidault retrouve une majorité de Troisième Force élargie (8 mars 1950)

Au terme d'un long et lent débat parlementaire sur le projet, Georges Bidault pose la question de confiance sur le contre-projet élaboré par Pierre Dominjon et accepté par le Groupe MRP.

Le scrutin a lieu le 8 mars : 393 voix pour, 186 voix contre, à savoir les communistes, les progressistes, les élus du RDA (Afrique Noire) et du MTLD (Algérie).

Au MRP, le Docteur Paul Boulet, député-maire de Montpellier, a voté contre ; l'abbé Pierre Grouès s'est abstenu.

Le climat politique reste cependant perturbé. On l'a vu le 3 mars avec l'affaire Revers-Mast, qui donne lieu à diverses manipulations visant à embrouiller encore plus le dossier ; celle de la publication d'une « liste Tripier » fantaisiste, due à Edmond Michelet, l'un des fondateurs du MRP, que le Groupe, dans sa réunion du même jour, est au regret d'avoir à condamner vigoureusement.

« Je vois dans cette affaire, déclare François de Menthon, la volonté de Michelet d'exploiter le scandale contre le régime. »

14 ET 21 MARS

Crise sociale : les députés MRP versent chacun 500 francs à la caisse de solidarité des grévistes. Bidault donne 1000 francs

Climat politique perturbé, mais aussi crise sociale due : 1° à la forte résistance du patronat contre les revendications des salariés, impatients de tirer profit du retour à la libre discussion des salaires ; 2° à une vague de licenciements dans les grandes entreprises.

Les grèves diminuent dans la région parisienne, mais le mouvement déclenché en février gagne la province : Nord, Lille, Toulouse...

• **A la réunion du 14 mars**

Jean Labrosse (Var) s'inquiète de savoir si les ministres MRP se rendent compte du problème humain que posent les licenciements dont sont victimes certains personnels, notamment ceux des arsenaux maritimes, comme Toulon.

Francine Lefebvre et **François Reille-Soult** réclament des contacts immédiats avec Bidault et Raymond-Laurent, secrétaire d'Etat à la Marine.

Jean Cayeux (Seine) regrette la mauvaise volonté farouche du patronat envers les ouvriers de la métallurgie parisienne. Il estime que la Commission nationale de conciliation a prouvé dès le départ qu'elle était un organisme mal conçu dans la mesure où son président, le ministre du Travail, ne suggère pas de transaction. En effet, le patronat a interprété cette réserve, due sans doute en vérité à la fonction de président, comme une approbation de son attitude. Il propose l'envoi d'une délégation à Paul Bacon.

Robert Bichet (Seine-et-Oise) pose une question préalable : le Gouvernement entend-il s'opposer ou non à une hausse des salaires supérieure à 5% ?

Jean Cayeux (Seine) estime que les grévistes qui reprennent actuellement le travail le font parce qu'ils n'ont pas les possibilités de poursuivre les grèves. Ils sont, en conséquence, aigris et la situation actuelle est une victoire à la fois du Parti communiste et du patronat et une défaite pour le Gouvernement.

Edouard Moisan rappelle que les conventions collectives devaient servir à défaire le monolithisme des salaires. Or, si une augmentation de 5% est, dans certains cas, un maximum, il est bien évident que, dans beaucoup d'entreprises, une hausse nettement plus forte est possible. Il serait donc invraisemblable de fixer une barrière aux hausses de salaires à 5% ; ce qui aurait pour effet de créer un nouveau dirigisme.

Jean Labrosse déclare que le revenu national a augmenté en 1949 de 900 milliards. Il constate que les travailleurs n'en ont pas profité.

Jean Cayeux ajoute que si le Gouvernement s'en tenait à une hausse des prestations familiales de 5%, il se verrait obligé d'appuyer personnellement la proposition Bouxom, qui préconise une hausse beaucoup plus forte, parce qu'il estimerait que l'attitude du Gouvernement n'est pas sérieuse.

Marcel Poimboeuf (Vosges) informe le Groupe que le Bureau prendra les contacts nécessaires avec le Gouvernement.

Robert Buron, secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques se dit attentif à ce débat. Il déclare que le Gouvernement préfère que les hausses de salaires ne soient pas uniformes mais partout les plus fortes possible, sans autre limite que le maintien des prix, c'est-à-dire en fonction des possibilités particulières des entreprises. Ce principe lui permettrait d'expliquer une hausse restreinte des salaires dans le secteur public. Mais il est évident que le patronat et les travailleurs, à l'heure actuelle, cherchent des augmentations uniformes. Il n'est pas impossible que les patrons soient à nouveau solidaires pour éviter des hausses possibles dans certains secteurs, mais dangereuses pour d'autres secteurs moins favorisés.

La situation doit cependant s'améliorer : il faut espérer que si l'augmentation se fait de façon uniforme, à 5 ou 8% par exemple, elle sera suivie dans quelques mois d'augmentations complémentaires partout où elles seront possibles.

L'orateur rappelle la situation difficile de certaines entreprises nationales, en particulier la SNCF et Gaz de France. Il demande que l'on se rende compte que le Gouvernement, en parlant de 5% de hausse dans le secteur public, ne cherche pas à s'opposer par principe aux revendications des travailleurs mais cherche, au contraire, à éviter la hausse des prix du charbon, de l'électricité, du gaz, etc..., qui serait catastrophique pour le niveau moyen des prix et par suite pour le niveau de vie de tous les travailleurs.

• **A la réunion du 21 mars à 14 heures 30**

Joseph Dumas propose que chaque membre du Groupe verse une certaine somme à la Caisse de solidarité des grévistes. Il signale que Georges Bidault a versé lui-même la somme de 1000 francs.

La somme de 500 francs par membre du Groupe est adoptée à l'unanimité.

Edouard Moisan demande à quel Comité de grève sera versée la somme ainsi réunie. Il estime que le geste généreux qui vient d'être fait pose un problème politique : si la somme est versée au Comité CFTC, ce syndicat sera-t-il au fond très satisfait ?

François Reille-Soult pense que le seul problème à considérer est celui de la misère. Du moment que notre geste peut apporter du secours à ceux qui souffrent, il n'y a pas d'autre considération à avoir.

Gilbert Cartier (Seine-et-Oise) demande si ce geste généreux ne va pas être opposé à l'intransigeance du Gouvernement.

Fernand Mauroux (Gers) demande aussi si notre geste ne sera pas interprété comme un désaveu du Gouvernement.

Paul Coste-Floret (Hérault) pense que ce sera effectivement un geste politique mais ajoute que ce geste doit être politique sans quoi il serait inutile.

Louis Bour (Seine) signale qu'il existe une caisse de solidarité inter-syndicale, de telle sorte que le choix d'un syndicat particulier ne se pose pas.

Lionel de Tinguy (Vendée) pense que les grévistes n'ont pas droit à notre solidarité dans tous les cas ; il souhaite un geste plus nuancé.

Raymond Roques (Haute-Garonne) veut apporter un élément d'information : dans la classe ouvrière elle-même on dit que ce sont les travailleurs privilégiés qui réclament une augmentation de leurs privilèges, les autres n'ayant pas les moyens de faire la grève.

Robert Lecourt (Seine) estime que le Groupe n'a pas à discuter du détail de la répartition de la somme. Il demande que l'on fasse confiance au Bureau.

Roger Devémy demande que le Bureau n'en fasse pas un geste politique et, en particulier, ne fasse pas de publicité autour de ce geste.

Le Groupe décide de faire confiance à son Bureau pour régler ce problème.

Pour l'intégration des travailleurs dans l'entreprise

A cette même réunion du 21 mars, Robert Lecourt informe le Groupe qu'il a l'intention de déposer un texte favorisant l'intégration des travailleurs dans l'entreprise.

Il pense que le MRP doit prendre aujourd'hui des initiatives dans le domaine social, l'augmentation de 7 ou 8% des salaires n'étant pas suffisante pour les travailleurs qui n'ont pas encore le minimum vital.

Le MRP a déjà envisagé la modification de la structure de l'entreprise, mais cette modification n'est pas applicable partout et tout de suite. Toutefois, il est possible d'ores et déjà de faire participer les travailleurs au profit des entreprises de différentes façons d'ailleurs (d'après la production, la productivité, le chiffre d'affaires, etc...).

Pour favoriser les initiatives particulières qui pourraient se développer dans ce sens, il convient d'accorder certains avantages aux chefs d'entreprise disposés à promouvoir de telles réformes (par exemple : dégrèvement fiscaux, dégrèvement des cotisations à la Sécurité Sociale, facilités de crédits).

L'orateur conclut en déclarant que, de toute évidence, le Groupe dans son ensemble doit prendre le temps de réfléchir sur un problème aussi important. Mais il demande l'autori-

sation de déposer immédiatement, avec quelques uns des membres du Groupe, un texte limité.

Le Groupe donne son accord.

La proposition de loi est déposée dès le lendemain 22 mars sous la signature de Joseph Dumas (Seine), Robert Lecourt (Seine), François Reille-Soult (Tarn), Louis Bonnet (Isère), Raymond Cayol (Bouches-du-Rhône), Maurice Finet (Seine-et-Oise), Noel Barrot (Haute-Loire), Maurice Guérin (Rhône) et Philippe Farine (Basses-Alpes).

Selon les signataires du texte, le climat social ne pourra être véritablement transformé que grâce à l'application de modalités de rémunération et de collaboration autres que le salaire forfaitaire.

Aussi convient-il, dans cet esprit, d'aider par tous les moyens les entreprises qui, de quelque manière que ce soit, ont fait ou feront leur propre réforme.

La proposition de loi prévoit :

1°- Que les cotisations à la Sécurité Sociale, autres que celles relatives aux allocations familiales, seront réduites de moitié sur le complément de rémunération perçu en sus du salaire établi par les conventions collectives, lorsque le personnel d'une entreprise, en application de dispositions contractuelles, reçoit un pourcentage déterminé et contrôlé de tout ou partie du chiffre d'affaires, de la production ou des bénéfices

2°- Le dépôt par le Gouvernement, dans le délai d'un mois, d'un projet de loi portant octroi d'avantages fiscaux aux entreprises remplissant ces conditions ;

3°- Qu'un décret déterminera les conditions dans lesquelles les entreprises publiques, les régies nationales, les sociétés d'économie mixte, consacreront un pourcentage déterminé du développement de leur chiffre d'affaires ou de leur production à la rémunération de leur personnel.

Défense nationale : en cas d'invasion russe ?

Lors de sa réunion du 14 mars, le Groupe MRP entend une communication d'**André Monteil** sur un rapport présenté par son collègue Montel à la Commission de la Défense nationale.

Il énumère ce qu'il appelle les impératifs français :

a) réorganisation militaire ;

b) reconstruction matérielle et morale de l'armée ;

c) élaboration d'une stratégie nouvelle à base d'emploi massif de l'aviation (en réalisant le programme quinquennal de constructions aéronautiques dont le projet de loi n'a d'ailleurs pas été encore déposé devant le Parlement).

Il souligne que l'armée aérienne est à la fois plus efficace et plus économique : en effet, 60 milliards représentent soit une division blindée, soit 1000 appareils modernes.

L'abbé Albert Gau (Aude) demande dans quelles conditions les Etats-Unis pourraient nous venir en aide en cas d'invasion russe, étant donné que l'URSS possède la bombe atomique.

André Monteil répond qu'en cas d'invasion russe les Etats-Unis ne pourraient pendant deux mois que répondre par des bombardements stratégiques atomiques destinés à interdire l'accès des voies traditionnelles d'invasion.

22 MARS à 17 heures 30

Dans un débat de politique générale, le Groupe se montre favorable à un véritable pouvoir d'arbitrage des pouvoirs publics dans les domaines économique et social

Maurice Schumann fait un exposé introductif

Au moment de la démission des ministres socialistes, déclare-t-il, il était logique de se demander si un changement de majorité était souhaitable et possible. Aujourd'hui, ce problème ne se pose plus. En effet, le Gouvernement n'a pris aucune mesure qui puisse être interprétée comme le désir d'un changement de majorité. Le Groupe socialiste lui-même n'a manifestement pas cherché à passer dans l'opposition ; les dirigeants du Mouvement, enfin, dûment mandatés, n'ont pas ménagé leurs efforts pour renouer les contacts avec les socialistes. Ces contacts ont été pris et ils sont encourageants.

Le problème du jour serait plutôt celui d'un élargissement de la majorité. On peut d'ailleurs être pour ou contre une telle éventualité. En tout cas, les données qui rendent sa solution difficile sont :

1°- le raidissement du RPF, qui tente de cette manière d'arrêter la désertion de sa clientèle ;

2°- le raidissement aussi de la droite républicaine, qui cherche à accroître sa clientèle au moyen de slogans faciles ;

3°- les divergences en matière de loi électorale.

Examinant ensuite les perspectives qui s'offrent au MRP, l'orateur invite le Groupe à tirer la leçon des faits.

Il nous a fallu, déclare-t-il, subir la bourrasque libérale. En démocrates, nous avons refusé de gouverner contre la volonté de l'immense majorité de la Nation et nous avons abandonné le dirigisme. Mais, aujourd'hui, l'opinion revient spontanément sur son erreur, non pas qu'elle souhaite un retour de l'ancien dirigisme – qui, certes, avait été fort mal organisé – mais parce qu'elle se rend compte de la nécessité d'un arbitrage entre les différents intérêts. Il suffit de voir que les agriculteurs, désormais éloignés de toute orthodoxie libérale, demandent, à juste titre, la garantie des prix, que les milieux économiques se tournent vers l'Etat pour lui demander protection et qu'enfin des syndicalistes, qui protestaient il y a deux mois contre l'idée d'un arbitrage obligatoire dans les conflits sociaux, réclament aujourd'hui l'arbitrage au moins moral du Gouvernement.

Aussi convient-il pour sauvegarder nos chances de succès dans le domaine économique et dans le domaine social de réaliser une véritable unité d'action entre les pouvoirs publics et les syndicats libres.

Cette unité d'action devra servir à réaliser un vaste programme hardi et neuf comportant notamment :

1°- le vote immédiat de la loi anti-trusts ;

2°- l'application d'une grande politique du logement ;

3°- l'intégration progressive des salariés dans l'entreprise grâce à l'accroissement des responsabilités des comités d'entreprise ;

4°- une lutte efficace contre le chômage.

En conclusion, déclare l'orateur, sur le plan de la politique parlementaire, les chances ont été sauvées ; sur le plan social et économique, les solutions restent possibles, mais il conviendra que le Gouvernement saisisse les occasions de les trouver. C'est au MRP surtout qu'il appartient d'aider le Gouvernement à ne pas les laisser passer.

L'abbé Albert Gau estime que pour tout démocrate-chrétien l'économique doit céder devant l'humain. En particulier la garantie du minimum vital réel à chaque travailleur doit l'emporter sur toutes les autres urgences et sur toutes les autres nécessités, y compris la guerre d'Indochine et le droit de propriété...

En effet, ajoute l'orateur, toute politique qui se passe de la morale périra et ceux qui la font périront avec elle.

Or, le Gouvernement a soutenu le patronat. C'est-à-dire que la situation pour le MRP est dramatique.

L'orateur accuse ensuite les ministres MRP de fascisme syndical en refusant de recevoir des délégués de la CGT.

En conclusion, l'orateur estime que le Gouvernement a perdu la première manche et que la perte de la deuxième manche signifierait la victoire du bolchevisme.

Joseph Dumas trouve Maurice Schumann trop optimiste. Il craint qu'il ne soit trop tard pour faire renaître l'espoir des ouvriers. Les grèves récentes ont été professionnelles, elles se sont déroulées dans le calme et, cependant, elles ont échoué parce que les grévistes n'avaient pas les moyens matériels de les poursuivre.

Ce pourrissement des grèves, souhaité par le Parti communiste, fera perdre, dans l'esprit des travailleurs, tout espoir dans l'efficacité du syndicalisme et les jettera dans l'action politique, c'est-à-dire les amènera, chrétiens ou non, à voter communiste.

Paul Boulet donne lecture d'une motion de grévistes qui lui a été soumise par un délégué CFTC et qui montre que les travailleurs chrétiens ne peuvent pas avoir à l'égard du Gouvernement une autre opinion que celle des communistes.

François Reille-Soult estime que nous n'avons pas su bâtir le dirigisme, que nous l'avons conçu comme un contrôle des prix alors qu'il aurait fallu organiser la production et la distribution. De la sorte, nous avons mécontenté à la fois les producteurs et les consommateurs. Et si nous avons toujours parlé d'une réforme des circuits de distribution, nous ne l'avons jamais faite. Il est urgent que le Gouvernement – qui malheureusement agit toujours trop tard –, prenne les mesures propres à redonner confiance aux travailleurs et aux producteurs.

Robert Buron, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, demande que l'on considère que le pouvoir d'achat des salariés est lié au sort des économiquement faibles et qu'il y a des incidences sur le problème du chômage.

L'orateur demande aussi que l'on ne perde pas de vue qu'il existe un divorce parfois profond entre travailleurs des villes et travailleurs des campagnes dans l'orientation d'esprit vers le choix des solutions (solution inflationniste dans les villes, solution déflationniste dans les campagnes).

Le ministre ajoute que jamais l'Etat n'a été autant qu'actuellement l'objet de demandes d'arbitrages économiques, même et surtout dans les domaines où l'on s'est attaché à le priver de ses moyens d'action. Cela prouve un regroupement des intérêts par catégorie.

C'est pourquoi l'orateur, en conclusion, lance un appel au Groupe pour que le MRP reste un parti de conciliation nationale en conservant son unité.

Robert Prigent, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, rappelle que le Gouvernement, responsable de l'intérêt général et de l'avenir des travailleurs, a choisi d'améliorer le sort de ces derniers en proposant les hausses de salaires les plus importantes possible sans autre limite que le maintien des prix et la sauvegarde de l'équilibre budgétaire.

C'est en vertu de ce principe, qu'il était de son devoir d'appliquer, qu'il a prononcé les récentes augmentations de salaires dans le secteur public. Ces augmentations occasionneront une dépense globale de 16 milliards, qui seront répartis en 3 milliards d'économies, en 10 milliards à la charge du Budget dans le cadre de la loi des maxima, et en 3 milliards à supporter par l'économie générale (accroissement d'un demi-point du taux de la cotisation aux allocations familiales).

En outre, à la fin de chaque année, les plus-values de toute sorte apparaissant aux bilans des entreprises publiques seront distribuées aux personnels.

Envers le secteur privé, le Gouvernement est démuni de moyens légaux. Toutefois, il exerce une pression morale sur le patronat afin que ce dernier l'imite, c'est-à-dire accorde des augmentations de salaires sans autre limite que le maintien des prix et fasse participer le personnel à la productivité.

Ces mesures doivent constituer une première étape dans l'intégration des salariés dans l'entreprise.

Le ministre justifie ensuite l'opposition du Gouvernement aux revendications des fonctionnaires.

Il annonce que le Gouvernement met au point un système de lutte contre le chômage.

Il annonce enfin que le Gouvernement prépare l'application d'un vaste programme de constructions en réservant 3 milliards pour des bonifications d'intérêts en faveur des prêteurs, et d'un vaste programme de réparation et d'entretien des immeubles en accordant 1 milliard supplémentaire au Fonds nationale de l'habitat.

André Denis estime que l'exposé de Buron prouve que le Gouvernement n'a pas de plan économique sérieux.

Il accuse le Gouvernement de donner l'exemple du maintien du blocage des salaires. Après avoir cédé aux demandes pour la liberté des prix, le Gouvernement a cédé aux demande de libération des salaires, mais, incapable d'appliquer une politique économique et sociale cohérente, il cherche encore à empêcher les augmentations de salaires.

L'orateur estime que la distinction faite entre les travailleurs des villes et les travailleurs des campagnes constitue une diversion. Mieux vaudrait agir une bonne fois sur l'appareil de distribution.

Le malheur vient, conclut l'orateur, de ce que beaucoup de députés MRP ignorent ce qu'est la véritable misère. Les syndicalistes MRP membres du Gouvernement, affirme-t-il, ne sont que des otages.

Robert Prigent fait remarquer à Denis que le communiste Patinaud lui a fait la même réflexion. Quant à lui, il prend l'entière responsabilité de tous les actes du Gouvernement depuis sa nomination au secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil.

A l'adresse de Buron, **Denis** ajoute qu'à force de vouloir rassembler toutes les classes au sein du MRP, on finira par ne rien rassembler du tout et, en tout cas, on jettera tous les travailleurs dans le Parti communiste.

Jean Labrosse s'inquiète de l'augmentation du taux de la cotisation patronale aux allocations familiales.

D'autre part, il aimerait que le Gouvernement dépose rapidement un projet d'aide aux entreprises qui réalisent l'intégration des ouvriers.

Emile Bocquet (Nord) signale que de nombreux petits exploitants agricoles ne disposent pas du minimum vital. Il demande au Groupe que ce fait ne soit pas méconnu.

Joseph Schaff (Moselle) demande si des hausses de tarifs de la SNCF sont prévues.

Robert Prigent répond par la négative.

Joseph Schaff rappelle que l'on parle d'une hausse des tarifs marchandises..

Robert Prigent répond qu'il s'agit là d'un problème ancien et qu'il a voulu dire que le Gouvernement n'envisageait pas de hausses nouvelles, en particulier sur les tarifs voyageurs.

suite page 34

AGNÈS EN VISITE CHEZ CHARLY

Témoignage spontané à l'adresse des bétonneurs de l'Ile-de-France

Une chance ! La rame du RER-C venant de Versailles vient d'arriver à l'heure – ce qui est rare –, en ce jour de décembre 1999 où les voyageurs plantés sur le quai risquaient d'avoir à se battre contre le froid, la pluie et le vent. Agnès se sent donc rassurée : le rendez-vous professionnel qu'elle a pris avec un chef de service à l'Hôtel du département des Hauts-de-Seine est important et elle connaît mal le quartier administratif de Nanterre. Surtout, ne pas se mettre en retard... Ça ne baigne pas encore mais ça roule.

Et Agnès, jeune femme sportive et dynamique, raconte elle-même la suite.

Arrêt à la station Issy-Val-de-Seine. Bucolique ? Non, pas vraiment. C'est plus gris que vert. La rame de tram qui assure la correspondance pour la Défense est là, à cent mètres, mais il faut traverser les voies pour l'atteindre. Ni passerelle, ni souterrain ! Ah bon ! Je fais comme les autres : je traverse. Sept minutes d'attente. Je l'avais prévu : il y a une rame toutes les huit minutes au début de l'après-midi. C'est peu ou c'est beaucoup ? Ça dépend du programme de chacun. Moi, je me fais une raison. J'ai pris un peu d'avance, par prudence.

Au fait, ça coûte combien pour aller d'Issy à la Défense ? Dans un angle de béton, je distingue un petit panneau – de la grandeur d'une étiquette –, où je lis : «Depuis le 1er septembre 1999, un billet pour tout trajet sans correspondance.» Ça veut dire quoi ? Où situer l'éventuelle correspondance ? Avant ou après Issy ? Bof, j'aviserai une autre fois ! Aujourd'hui, j'ai ma carte orange. C'est cher mais c'est utile...

Souple et silencieux, ce tram Val-de-Seine ! Dommage qu'on nous le rationne. Il paraît que le collectif SNCF-RATP n'a pas prévu assez de rames et qu'il n'existe plus de chaînes de fabrication de ce type de wagon. On ne peut pas penser à tout, n'est-ce pas ?

Nous voici sur les coteaux de Saint-Cloud et de Suresnes, entre Mont Valérien et Seine... Au printemps ce n'est peut-être pas mal... Et voilà que la rame ralentit, ralentit, puis repart. A quoi joue-t-on ? Ah, je comprends : nous coupons des rues où circulent des voitures et aux carrefours il y a des feux tricolores pour les autos et pour le tram. Le tram les respecte, lui ; et les autres ? Est-ce ici comme ailleurs ? Le conducteur doit y penser et c'est pourquoi il se méfie et ralentit... On y perd quelques minutes mais on évite des chocs qui feraient désordre.

Obscurité. La rame s'arrête dans une gare souterraine. C'est la Défense. Nouvelle correspondance à mon programme : direction Nanterre-Préfecture par le RER-A. C'est rapide. J'arrive à bon port : voici la gare.

La gare ? Si l'on veut. Me voici dans une rue, longue et étroite. Des caddies abandonnés. Des routes à voitures, en hauteur, sur des piles de béton. Entre les piles, des dépotoirs. Peu de passants. Une femme, pauvrement vêtue, 40-50 ans, porte un cageot rempli de fruits et de légumes de rebut, comme on en jette à la fin d'un marché. Quelques petits panneaux indicateurs (30cm x 10) annoncent : « Préfecture ». J'arrive ! Tiens, voilà le nom de la rue : les «Trois Fontanots». Un nom à retenir pour qui chercherait à faire un film dans un décor cradingue ! Le trottoir trotte sous une avancée des étages des immeubles ; il y pleut moins que dans la rue mais le vent s'y engouffre et j'en ai le souffle coupé ! Je tiens mon parapluie à demi-ouvert, ou demi-fermé comme vous voulez, car je ne peux plus le manœuvrer. Nos urbanistes aiment bien les angles droits ! Ils auraient mieux fait d'inventer les coupe-vent !

Sur les immeubles, les noms de sociétés diverses , des numéros précédés de lettre de l'alphabet ; côté gauche, des hôtels « deux étoiles » en béton sale, une rue sale, des trottoirs sales, une brasserie avec son panneau « Coquillages », réservée sans doute à ceux qui ont le moral, des autocars de tourisme. Ah, voir Paris !

Enfin une avenue ! C'est plus clair, malgré de hauts bâtiments qui vous en imposent et vous font lever la tête, alors que le vent, toujours aussi fou, vous jette la pluie au visage. Je me plie en deux pour avancer, comme les explorateurs qu'on vous montre à la télé en train de crapahuter sur la calotte glaciaire. Ça m'apprendra, tiens, à prendre des rendez-vous dans des endroits sauvages...

Mais je ne me trompe pas : ça, c'est une grande grille d'entrée, un bâtiment officiel, une guérite avec un flic à l'intérieur ! Impassible, le flic. Tant mieux. Je passe. J'ouvre une porte. Second flic.

- L'hôtel du département, s'il vous plait, Monsieur l'agent.

- Ressortez, contournez le bâtiment par la droite et continuez toujours à droite.

En avant, marche ! Bon réflexe. Voici un grand hall avec de hautes colonnes en béton. Quels courants d'air dans ce pays ! A croire qu'ils aiment ça ! Ah, voici quelques indications, en rouge (ils ont pensé à tout) sur des étiquettes d'un gris sale, la couleur dominante de ce site. Je lis tout et je n'y trouve pas la formule que je cherche depuis une demi-heure : «Hôtel du département». C'est un gag ? Je suis tenace et je veux savoir, na ! Je continue, je contourne le bâtiment et j'y suis ! Ah mais ! Au-dessus du portail, un panneau avec de grosses lettres : « Hôtel du département ». Bravo, je viens de gagner la course au trésor ! Ou presque. L'entrée miraculeuse est un peu en contrebas du lieu où je me trouve. J'avance sur ma droite, par discipline. Erreur : pas d'escalier pour descendre. Je me retourne et je vois un quidam sortir du bâtiment par une porte que je n'avais pas encore vue. J'y fonce. Pas de chance ; il faut un badge, il y a un code. Le suicide ? A mon âge, ce n'est pas une solution. Je respire profondément et je réfléchis : cette entrée miraculeuse n'est pas faite pour le public mais pour les invités du monde officiel...

Je refais demi-tour et je vois un petit chemin, agrémenté de trois arbustes, qui descend en pente douce en direction d'une énième porte qui, elle, est ouverte. Eurêka ! Il ne me reste que trente mètres à parcourir – je tiendrai encore la distance, je le sens – et ce n'est pas la belle limousine d'un beau gris métallisé et immatriculée 92 , garée juste devant la porte, qui va me faire obstacle. C'est peut-être la voiture du maître de maison, Charles Pasqua, président du Conseil général. Vive Charly ! Il connaît le chemin, le veinard ! De toute façon, je vais trouver du beau monde. Exact. Une hôtesse aimable m'accueille avec le sourire dans une entrée de prestige, avec des boiseries, des fleurs...

- Le Service X, s'il vous plait !

- Vous n'avez pas pris la bonne entrée, Madame. Vous

êtes bien à l'Hôtel du département mais l'entrée du public est un peu plus loin... Ressortez et continuez sur votre droite !

Je blêmis, je vais hurler ou m'évanouir. L'hôtesse s'en aperçoit :

- Il fait très froid et il pleut dehors, me dit-elle d'une voix apitoyée en me faisant signe de la suivre.

Et elle m'ouvre une porte et me voilà dans un autre hall, public celui-là, avec les ascenseurs devant moi.

Mon rendez-vous ? Il tient, je suis essoufflée, j'ai les nerfs tendus mais je suis dans les temps...

Ma démarche terminée, le stress me rattrape : comment me sortir de ce labyrinthe ? Je n'ai pas marqué mon chemin avec de petits cailloux blancs comme l'avait fait le Petit Poucet...

Redescendue à l'accueil, je récupère mon courage et pose la question à la préposée :

- S'il vous plait, où est l'accès direct au RER ?

- C'est tout simple : vous descendez la rampe et c'est tout droit.

Ouf ! Je sors du bâtiment et j'avise, sur ma gauche (c'est l'inverse des demi-tours à droite que j'ai pratiqués depuis le début de ma visite), une voie intérieure à cette Babylone officielle ; ça descend et j'arrive sur une avenue qui la coupe à angle droit, que je peux prendre soit sur la gauche soit sur la droite. En revanche, pas question d'aller tout droit : c'est le mur !

Je me sens prête pour la Révolution, sanglante : je pousse sur la gauche, dans les flaques d'eau ! Cent mètres plus loin, toujours rien. Alla riscossa, popolo ! Mais où est le peuple ? J'avise un passant encapuchonné. Je lui demande où est le RER. Il lève la tête et me sourit de toutes ses dents blanches. C'est un Noir, un homme du peuple. « Le rere ? ... » Je n'en tire rien de plus ; il a beaucoup de mal à s'exprimer en français. Une femme a vu la scène ; elle me dit : « D'ici, la gare du RER la plus proche, c'est Nanterre-Université. » Et elle m'indique la direction. Je la prends. Je vois un grand panneau « RER », mais je ne distingue ni gare ni voie ferrée. J'interroge un autre passant. « Vous y êtes ! » me dit-il et il tend le bras. L'avenue où je chemine fait un coude 50 mètres plus loin et voici un nouveau panneau « RER », des bistrots, une pharmacie, mais toujours pas d'entrée de gare... Je considère avec respect ce spectacle surnaturel. Tiens, là, une passerelle pour piétons et, de nouveau, l'emblème « RER ». J'avance comme un automate et j'arrive sur un quai, direction la Défense. Je suis sauvée ; la banlieue officielle m'a sonnée mais pas engloutie.

Je monte dans la première rame qui passe et m'assieds. Ça fumaille dans tous les coins et je supporte mal la fumée de tabac.

Alors, je tousse.

Récit certifié exact : J.P.

suite de la page 32

MARDI 28 MARS à 14 heures 30

Scandale du vin : le Groupe MRP ne trouve aucune preuve de la culpabilité de M. Félix Gouin

Au cours de la réunion du 28 mars, la dernière du mois (et la 31e depuis le début de l'année 1950), le Groupe MRP entend un exposé de **Josée Dupuis** (Seine) sur le rapport du socialiste Gérard Vée, adopté par la Commission d'enquête sur le scandale du vin.

Ce rapport, dit-elle, ne permet pas de dégager de nouvelles responsabilités.

Pierre Dominjon (Ain) estime au contraire qu'en dehors des inculpations déjà faites, d'autres, visant des personnalités politiques, sont à faire. Il pense que le silence du Groupe MRP et de la majorité sera habilement exploité par les communistes. L'opinion publique, en effet, ne comprendrait pas qu'après trois ans de travail, la Commission d'enquête n'aboutisse pas à des résultats plus concluants. Il estime que les commissaires MRP ont le devoir impérieux de dire au Groupe toute la vérité sur cette affaire. Il pense que le Groupe doit utiliser intégralement son temps de parole dans le débat.

Emile Bocquet , qui a été assidu à toutes les réunions à la Commission d'enquête, affirme qu'en conscience il n'a pas les éléments pour condamner M. Félix Gouin.

Répondant à Dominjon, **Josée Dupuis** pense que les députés du MRP ne sont pas à l'Assemblée pour flatter le goût du scandale de l'opinion. Ils pourraient expliquer leur silence par leur souci d'honnêteté. Au sujet de M. Félix Gouin, il n'existe pas l'ombre d'un commencement de preuve de culpabilité.

Consulté, le Groupe décide de donner mandat à Josée Dupuis d'expliquer le vote des députés MRP.

N.B. M. Félix Gouin, député socialiste des Bouches-du-Rhône, a été président de l'Assemblée Constituante, puis :

- Chef du Gouvernement provisoire de la République, élu par l'Assemblée, du 26 janvier 1946 (après la démission du Général de Gaulle) au 24 juin 1946
- Vice-président du Conseil dans le premier Gouvernement Bidault (24 juin – 16 décembre 1946)
- Ministre d'Etat dans le Gouvernement de Léon Blum (16 décembre 1946 – 22 janvier 1947)
- Ministre d'Etat dans le Gouvernement Ramadier (22 janvier – 22 octobre 1947)

Au Comité national du MRP

Le débat de politique générale auquel le Groupe MRP s'est consacré le 22 mars, sur un rapport de **Maurice Schumann** se poursuit sur les mêmes thèmes les 25 et 26 mars à la réunion du Comité national.

Les représentants de plusieurs fédérations expriment leur crainte d'un glissement du Mouvement vers la droite et d'un rejet de la classe ouvrière vers le Parti communiste. **André Colin**, secrétaire général du MRP et secrétaire d'Etat à l'Intérieur, déclare : « L'indépendance nationale et la concorde ne sont assurées que quand la justice sociale est défendue. »

Paul Bacon... avant d'être ministre

Paul Bacon, qui était né le 1er novembre 1907 à Paris 18e, est mort le 6 décembre 1999 – comme nous l'avons écrit, en dernière heure, dans notre bulletin n°83 – à Gimont, dans le Gers, où il s'était retiré.

• Il naît dans une famille ouvrière. Son père est tué à la guerre de 14-18.

• Il est élève, à Pau, de l'Ecole primaire supérieure, section des Arts et Métiers.

Il commence à travailler à 16 ans comme dessinateur d'ameublement dans une fabrique de Jurançon.

• En 1924, à 17 ans, il adhère à la CFTC.

• En 1927, à 20 ans, il devient permanent de la JOC.

• En 1928, il est rédacteur en chef de « Jeunesse Ouvrière ».

• En 1931, il devient secrétaire général adjoint de la JOC.

• En 1933 – il a 26 ans –, il entre à la Ligue Ouvrière Catholique, qui se transformera en Mouvement Populaire des Familles.

• Il milite à La CFTC et fonde en 1937 l'hebdomadaire « Monde Ouvrier ».

• En 1940 – il a 33 ans –, il est mobilisé comme sapeur télégraphiste.

• Durant l'occupation, il entre dans la Résistance et s'y montre actif. Il diffuse le « Manifeste des Douze », élaboré par la CGT et la CFTC en vue de la reconstruction du syndicalisme.

• A la Libération, il est rédacteur en chef de l'organe de la CFTC, « Syndicalisme ».

• En 1945, il est élu député MRP de la Seine à l'Assemblée Constituante et sera réélu jusqu'en 1958.

(Nous nous sommes référés, pour ces rappels à l'excellent article de Michel Noblecourt dans « Le Monde » daté du 10 décembre 1999).

Ses origines, sa formation, son action syndicale lui valent d'être très vite l'animateur de la section Equipe Ouvrière Parlementaire de l'Equipe Ouvrière Nationale du MRP.

Son rôle y devient considérable : il a une grande culture ouvrière, une forte culture générale, un jugement réfléchi et il a la foi.

En voici un témoignage, que nous trouvons dans des pièces d'archives personnelles que nous avait adressées Jacques Flaud, quelques mois avant son décès brutal en 1999.

Il s'agit de la première partie d'un compte rendu d'une réunion de l'Equipe Ouvrière Parlementaire tenue en septembre 1946. En voici le texte.

« Les membres de l'Equipe Ouvrière Parlementaire, réunis pour dresser le bilan de leur activité, ont entendu un exposé d'André Denis et un rapport de Paul Bacon.

« Le texte de l'exposé d'André Denis « Classe ouvrière et Politique » sera remis au Secrétariat général du Mouvement. Après une large discussion, au cours de laquelle sont intervenus Béranger, Beugniez, Gabelle, Denis, Francine Lefebvre, Engel, Gaspary, Hulin, Cornu et Moisan, l'Equipe Ouvrière a chargé Paul Bacon de défendre devant les organismes directeurs du MRP les conclusions pratiques de son rapport. On trouvera ces conclusions dans la note ci-jointe en même temps qu'un résumé des observations présentées en réponse à certaines objections.

I. Equipes Ouvrières et MRP

1. Dès ses débuts, le Mouvement a recruté à la base des militants formés par le syndicalisme et par l'action sociale ouvrière. Il a permis à une élite ouvrière de déboucher sur le plan politique. L'événement est d'une importance capitale. Avant le MRP, la politique était pratiquement interdite à ces militants. Les partis de gauche vers qui les entraînaient leur solidarité de classe et leur volonté révolutionnaire étaient formés par le marxisme. Pas question d'adhérer à un parti réactionnaire !

« Quant aux partis du type PDP, ils dépassaient à peine les cadres du conservatisme. Aucun de nos militants ne s'y sentait à l'aise. On ne pouvait songer sérieusement à appuyer sur eux une action ouvrière efficace. En réalité le jeu de la politique échappait à notre prise directe. Les marxistes, au contraire, y trouvaient le principal de leur force et de leur rayonnement.

2. Le MRP et la Résistance nous ont fourni les moyens et l'action d'un passage au politique. C'est un fait historique dont nous devons prendre conscience. Par le MRP, l'action politique nous est ouverte. Du même coup, l'œuvre de formation et de conquêtes sociales que nous avons nous-mêmes commencée il y a vingt ans trouve son achèvement politique. Jules Guesde et le marxisme avaient rejeté hors du courant politique français les travailleurs de notre esprit. Le MRP les y remet. Il fait de nous la pointe politique d'un mouvement ouvrier, confiné jusqu'à présent dans le syndicalisme et le social. D'où l'importance historique de l'invention des Equipes Ouvrières du MRP... »

N.B. *Nous ne possédons pas la suite de ce texte, fort intéressant sur le courant sociologique qu'animait le MRP dans ses premières années, dans la ligne du long combat historique des chrétiens engagés en politique.*

Une longue carrière ministérielle toujours au service des travailleurs

Quand il forme son second cabinet, en 1949, Georges Bidault fait entrer pour la première fois Paul Bacon dans un gouvernement ; il le nomme secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, à côté de lui.

Paul Bacon commence ainsi, à 42 ans, une carrière ministérielle qui va durer jusqu'en mai 1962 :

- ministre du Travail et de la Sécurité Sociale dans onze des quinze gouvernements qui se succèdent de 1950 à juin 1958, à savoir tous sauf ceux de Pinay, Mendès-France, Guy Mollet et Bourgès-Maunoury.

- ministre du Travail dans le Gouvernement de Gaulle de juin 1958 à janvier 1958 ;

- ministre du Travail dans les deux premiers gouvernements de la Cinquième République, ceux de Michel Debré et de Georges Pompidou (jusqu'au 15 mai 1962).

A noter sur votre agenda :

- **vendredi 24 mars : banquet annuel de l'Amicale au restaurant de l'Assemblée Nationale, dans l'immeuble annexe, rue de l'Université**
- **vendredi 29 septembre : assemblée générale de l'Amicale au Sénat (Salle Monnerville)**

deux bonnes occasions de nous retrouver dans la joie qu'apportent l'amitié et la fidélité, de parler avec fierté ou malice de nos exploits passés et de notre volonté de faire vivre l'Amicale, d'exprimer notre espérance commune dans l'avenir

"LE MRP VOUS PARLE !"
Directeur de la publication :
Jacques Mallet

Commission paritaire de la presse :
N° A5 - 65 - 465

IMPRIMERIE SIMÉDIAT
CIRCULAIRES COULON
01 42 36 08 15